



Ville de Créteil

RAPPORT

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

année 2012

EDITORIAL DU MAIRE

Depuis plusieurs décennies déjà, le développement durable est un axe stratégique majeur de la politique municipale menée à Créteil.

Pionnière pour le recours aux énergies douces, le traitement des déchets, le tri sélectif ou encore la gestion de l'eau, la ville poursuit ses efforts étape après étape, dans la concertation et l'échange citoyen. Chaque année apporte de nouvelles réalisations et l'introduction de pratiques innovantes, notamment dans la conduite des opérations de rénovation urbaine, la gestion des espaces verts ou la maîtrise énergétique. S'il ne fallait citer qu'un exemple, ce serait le programme de 24 millions d'euros consacré à l'amélioration de l'isolation thermique dans les différentes opérations de réhabilitation, qui va générer d'importantes économies d'énergie. De la même façon, une pompe à chaleur sur l'installation de géothermie permettra à notre réseau de chauffage urbain de dépasser les 50% d'énergies renouvelables.

Cet engagement en faveur d'un développement plus respectueux des hommes et des ressources

naturelles relève d'une vision globale qui touche toutes les facettes de l'action municipale : l'environnement, l'aménagement urbain bien sûr, mais aussi la croissance économique ou les politiques culturelles et sociales. On ne peut concevoir l'épanouissement de nos concitoyens sans un habitat digne et adapté aux besoins de chacun. De même, il est important de veiller au respect des équilibres urbains en permettant à tous les habitants un égal accès aux services et aux équipements publics, un droit égal au beau, à un cadre de vie harmonieux.

Ce rapport annuel est l'occasion de faire le point sur les réalisations engagées par la commune en matière de développement à la fois soutenable et durable. Il répond à une obligation légale stipulée à l'article 255 de la loi Grenelle 2, mais constitue également un outil d'analyse et de prospective permettant à chaque citoyen un contrôle des actions menées et une participation éclairée à l'élaboration des étapes futures. Cette participation citoyenne, j'y suis particulièrement attaché parce qu'elle est la condition d'une prise

de décision juste, partagée et conforme à l'intérêt général.

Nous sommes tous conscients de la nécessité de faire évoluer nos modes de vie, de production et de consommation pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité, faire barrage aux fléaux du changement climatique et inventer ensemble un développement plus équitable, respectueux de la planète et du devenir des générations futures.

Le chemin déjà parcouru, les prix et trophées remportés par la ville en matière d'écologie urbaine témoignent de la force de cet engagement. Vous pouvez compter sur la municipalité pour continuer à avancer avec vous dans cette démarche exigeante et responsable.

Laurent CATHALA

Député-Maire de Créteil

SOMMAIRE

PARTIE 1 CRETEIL : UNE VILLE DYNAMIQUE

- 1. Une croissance démographique continue page 7
- 2. Une attractivité économique page 7
- 3. Un parc important et diversifié de logements page 7

PARTIE 2 CRÉTEIL, DES ACTIONS PUBLIQUES DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1. Lutter contre le changement climatique page 8
- 2. Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources page 19
- 3. Renforcer les solidarités page 27
- 4. Accompagner tous les âges de la vie page 32
- 5. Favoriser les actions de sensibilisation et d'éducation page 36

SYNTHÈSE : PROJETS POUR 2013 page 41

PARTIE 3 LA VILLE DE CRETEIL EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

- 1. Le pilotage interne du développement durable page 42
- 2. Le diagnostic sur les émissions de gaz à effet de serre page 43
- 3. Des efforts soutenus sur le patrimoine public page 45
- 4. Des pratiques au quotidien page 49

ANNEXE

ANNEXE 1 - INDICATEURS page 57

ANNEXE 2 - TABLEAU DE BORD DES ASSISES DE LA VILLE – 2 ANS APRÈS page 61

CRETEIL : UNE VILLE DYNAMIQUE

PARTIE 1



Située à 12 km au sud-est de Paris, Créteil est une ville jeune et dynamique. Bien qu'elle ait connu un essor considérable ces cinquante dernières années, ce développement s'est fait au bénéfice des crétoliens, avec le souci de préserver l'environnement et la qualité de vie, d'offrir le maximum de services sans perdre de vue la dimension humaine, la convivialité et la chaleur qui font le plaisir de vivre ensemble.



Ville-Préfecture depuis 1964, elle comporte bon nombre d'administrations publiques d'État déconcentrées. Elle dispose de trois hôpitaux. L'université Paris-Est-Créteil (UPEC) avec 31 000 étudiants est un des plus grands campus multidisciplinaires d'Ile-de-France.

Ville sportive et de loisirs, Créteil offre à ses habitants et à ses visiteurs son lac, sa base de loisirs

et les bords de Marne. Elle dispose d'un réseau important d'équipements sportifs : un palais des sports, 3 piscines, de nombreux gymnases et le parc des sports Dominique-Duvauchelle.

Ville culturelle, son activité riche de création et de diversité s'exprime à travers les nombreuses actions menées et par le soutien permanent au secteur associatif. Elle dispose ainsi de nombreux équipements culturels de proximité, comme la Maison des Arts et de la Culture qui rayonne bien au-delà du territoire crétolien et une école nationale de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement départemental Marcel Dadi.



1. Une croissance démographique continue

En 2012, la population totale de Créteil est de **90 135 habitants**, en nette augmentation par rapport à 1999 (82 630 habitants), soit environ + 0,9% par an. On compte **une majorité de femmes** : 52,5% contre 47,5% d'hommes. 42,1 % de la population est **jeune** et a moins de 30 ans. 32,6% des crétoliens travaillent à Créteil.

2. Une attractivité économique

On décompte **53 559 emplois**, dont 25 792 dans le secteur public. Le secteur tertiaire est fortement prédominant (90,3% des emplois), lié en grande part à l'existence de grands quartiers d'activités, comme à l'Échat.

3. Un parc important et diversifié de logements

En 2009, Créteil disposait de **36 848 logements**, plutôt récents (47% construits depuis 1975), avec une grande diversité, que ce soit en type d'habitat (maison individuelle et logement en collectif), mais aussi entre parc privé et parc social, ce qui crée **une réelle mixité sociale**, facteur de cohésion et de mieux vivre ensemble.

Ces dernières années, l'ambition de la ville a été de mener une politique volontariste de construction de logements, conciliant qualité et exigence environnementale. Ainsi, les quartiers « Pointe du lac » et « Sarrazins sud » terminent le développement urbain du secteur sud, avec au total 1 686 logements nouveaux.

EN MATIÈRE DE LOGEMENTS, LA VILLE DE CRÉTEIL POURSUIT TROIS OBJECTIFS :

- Maintenir un niveau suffisant et régulier de construction de logements familiaux, incluant une diversification de l'offre, notamment avec d'importantes opérations : projet de rénovation urbaine du quartier « Petit Pré – Sablières », aménagement du site « Pernod », démarche de développement urbain du « Centre ancien », rénovation du quartier du « Haut du Mont-Mesly », ...
- Soutenir la réhabilitation du parc public et privé en incitant à une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments : la communauté d'agglomération Plaine centrale doit faire évoluer prochainement son dispositif d'aides financières en faveur du logement afin de valoriser les travaux portant sur l'isolation des bâtiments.
- Répondre aux besoins spécifiques en logements en faveur des étudiants, des personnes âgées et en grande précarité.

CRÉTEIL : DES ACTIONS PUBLIQUES DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTIE 2

LE PCET DE CRÉTEIL

Le PCET de Créteil sera adopté au cours de l'année 2013 : il comportera un volet interne (actions sur les bâtiments et véhicules municipaux et sur les déplacements des agents) et portera également sur d'autres actions dans lesquelles la ville est engagée depuis de nombreuses années, comme la réhabilitation des logements collectifs, la lutte contre la précarité énergétique ou encore la sensibilisation des habitants aux éco-gestes. Il s'articulera avec le PCET engagé depuis 2011 par Plaine centrale, qui comportera lui un volet territorial, dans lequel la ville est d'ores et déjà partie prenante, notamment à travers sa participation au comité de pilotage.

ÉNERGIE

- **ÉTEIGNEZ LA LUMIÈRE** en quittant une pièce 
- Remplacez vos halogènes et vos ampoules classiques par des **LAMPES BASSE CONSOMMATION**
- Évitez de laisser les appareils en veille **VOUS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 5%** de votre facture en éteignant vos télévisions, ordinateurs et autres appareils

1. Lutter contre le changement climatique

1.1 Adopter un plan climat énergie territorial (PCET)

Les collectivités territoriales ont l'opportunité de participer aux objectifs environnementaux afin de s'adapter aux changements du climat et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La loi Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) rend obligatoire l'élaboration d'un plan climat-énergie territorial (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Il s'agit d'une stratégie au niveau du territoire, élaborée par l'ensemble des acteurs locaux. Son objectif est d'intégrer dans chaque décision de la ville l'exigence de réduire les impacts sur le climat et d'inciter tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens, ...) à en faire de même.



Un engagement qui doit s’inscrire dans la démarche régionale

Le PCET de Créteil devra également être « compatible » avec le schéma régional climat air énergie (SRCAE) du Conseil régional d’Ile-de-France. Celui-ci définit trois grandes priorités :

- le renforcement de l’efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d’augmenter de 40 % du nombre d’équivalent logements raccordés d’ici 2020,
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre issus du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques.

1.2 Alimenter le réseau de chauffage urbain avec plusieurs sources d’énergie

Un réseau de chauffage performant

La ville a développé un réseau de chauffage urbain, géré par la Société de Chauffage Urbain de Créteil (SCUC) – groupe DALKIA, à travers une délégation de service public. **58,3% des logements sont reliés au réseau de chauffage urbain**, ce qui constitue une caractéristique environnementale importante de la ville de Créteil.

32 824 logements sont raccordés au réseau d’une longueur totale de **26,9 km**. Celui-ci est composé

de plusieurs sous-réseaux, de 9 chaufferies mixtes (gaz/fioul), de 2 co-génération (chaufferies qui produisent de l’électricité), d’un puits de géothermie en fonctionnement depuis 1988 et des chaufferies de secours.

La ville de Créteil est depuis plusieurs années à la **pointe de l’innovation** concernant l’utilisation d’énergies renouvelables. Jusqu’en 2008, le réseau était alimenté uniquement par le gaz, la géothermie et le fioul. Des travaux importants (montant total 3,4 M€ HT) ont permis de le raccorder à l’usine de valorisation des déchets CIE Emeraude (Suez Novergie), permettant ainsi de fournir au minimum 93 000 Mwh de chaleur par an.

	Saison de chauffe 2010/2011		Evolution par rapport à la saison de chauffe 2009/2010
Gaz	58,30%		-1,70%
Chaleur usine CIE Emeraude	26,10%	Part des énergies renouvelables : près de 40%	1,10%
Puits de géothermie	13,20%		2,20%
Fioul	2,50%		-1,50%



Puits de géothermie

Encore plus d'énergie renouvelable

L'objectif est de dépasser à terme 50%, ce qui contribuera largement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettra de faire baisser les factures des usagers, compte tenu de l'application d'un taux de TVA moindre.

Dans cet objectif, un nouvel accord a été conclu en 2012 avec la SCUC qui va entreprendre **d'importants travaux** :

- augmentation de 18000 Mwh de la **récupération de la chaleur** de l'usine CIE,
- implantation d'une **pompe à chaleur** haute température de 4,4 MW sur le puits de géothermie actuel,
- **maillage des différents sous-réseaux** de chauffage urbain. Cette rénovation remplira plusieurs objectifs : optimiser le fonctionnement et la distribution des différentes sources de chaleur ; améliorer le confort des occupants (pérennité et sécurité du service, meilleure régulation du chauffage) et faciliter la gestion des charges (individualisation des sous-stations qui permettra à chacun de connaître sa consommation réelle).

Rénovation du réseau de chauffage

Budget : 10 millions d'€

Durée des travaux : 3 ans

1.3 Privilégier le mix énergétique pour le quartier du Grand Colombier

La commune poursuit ses efforts de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre avec le projet sur le quartier du Grand Colombier, qui possède un réseau de chauffage alimenté jusqu'à présent par une chaufferie fonctionnant à 100% avec le gaz et partagée entre la commune (piscine du Colombier), une résidence privée et des logements de Créteil Habitat.

DALKIA a proposé la **création d'un puits de géothermie** de 55 mètres de profondeur, couplé à une pompe à chaleur permettant de valoriser les calories issues de l'eau puisée. Le gaz assurera l'appoint par l'intermédiaire des chaudières actuelles. La nouvelle installation fonctionnera avec la répartition suivante : 60% du puits de géothermie, 25% d'électricité et 15% de gaz (appoint par l'intermédiaire des chaudières actuelles).

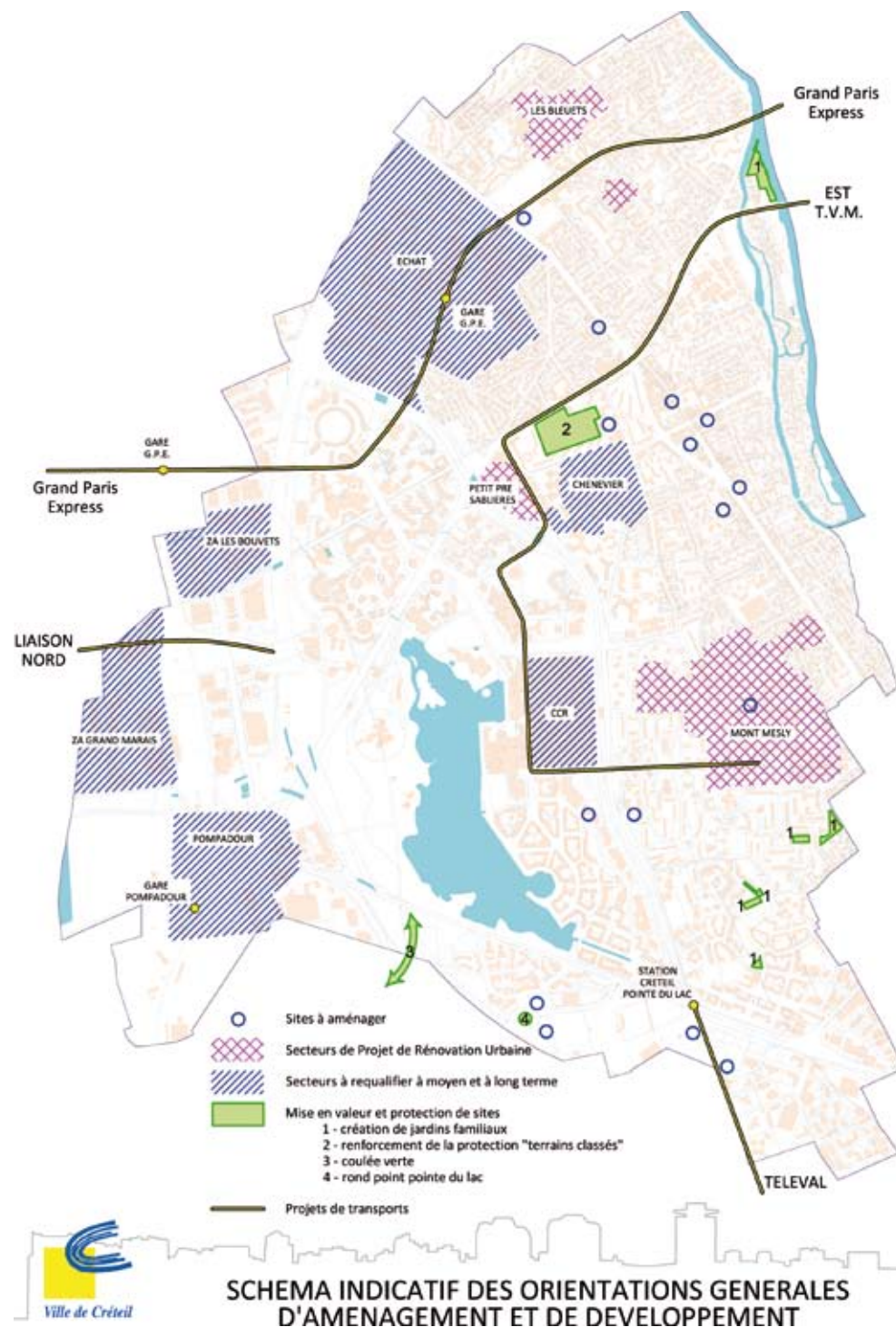


1.4 Réviser le plan local d'urbanisme (PLU)

En mars 2011, la procédure de révision du plan local d'urbanisme a été lancée. Elle prendra en compte la **loi Grenelle 2** : elle définira, au travers du projet d'aménagement du développement durable (PADD), des orientations générales dans les domaines de l'aménagement, l'équipement, l'urbanisme, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques ; elle fixera des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En 2012, des éléments sur la politique en matière d'habitat et de logement ainsi que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ont été présentés au conseil municipal du 10 décembre, puis en réunion publique le 17 décembre.

Au cours de l'année 2013, le bilan de la concertation menée sera présenté et le projet de PLU révisé sera arrêté par le conseil municipal puis transmis aux personnes publiques associées (Etat, collectivités territoriales, ...) et soumis à enquête publique, avant d'être approuvé.



Collège Amédée-Laplace



1.5 Participer à la SEM Energies Posit'if

Créteil a souhaité accompagner la Région Ile-de-France dans la création d'une **société d'économie mixte «Énergies Posit'if» dédiée à la réhabilitation thermique et à la production d'énergie renouvelable** et a décidé de participer à son capital à hauteur de 22,5 k€.

La priorité de cette SEM est avant tout de **contribuer aux projets de rénovation thermique** des habitations, et plus particulièrement des petites copropriétés, souvent démunies face aux problèmes de précarité énergétique. Pour les inciter à réaliser des travaux, le système dit de « **tiers investisseur** » permettra aux bénéficiaires de financer la rénovation grâce aux économies réalisées sur les futures factures d'énergie (chauffage notamment). La SEM Energies Posit'if se fixe un premier objectif de 140 000 m² de logements rénovés, soit environ 2 500 logements, à atteindre au bout de cinq ans.

En complément, cette SEM est aussi destinée à accompagner le **développement de grands projets ambitieux d'énergies renouvelables**, qui seraient susceptibles de ne pas voir le jour en raison d'une rentabilité économique insuffisante. Ainsi, la SEM prévoit d'accompagner

financièrement six à huit projets de production biomasse, éolien, géothermie ou autre.

1.6 Favoriser la construction de bâtiments dotés de caractéristiques environnementales innovantes

Créteil a toujours été soucieuse de l'équilibre entre aménagement de l'espace urbain, préservation et mise en valeur des espaces verts et du cadre de vie. A travers le plan local d'urbanisme et l'instruction des demandes de permis de construire, elle favorise la réalisation de nouveaux bâtiments présentant des caractéristiques environnementales innovantes et performantes en matière d'énergie.

Le collège Amédée-Laplace (Conseil général du Val-de-Marne)

En septembre 2012, le nouveau collège Amédée-Laplace a ouvert ses portes. Plus confortable, plus accessible, plus écologique, l'établissement dispose désormais d'atouts supplémentaires pour la réussite des élèves. Les travaux du chantier ont été réalisés selon un protocole « chantier propre ». Le bâtiment respecte les normes haute qualité environnementale. Une toiture végétalisée permet de retenir les eaux pluviales. La maîtrise de l'eau et de l'énergie a été étudiée de près.

Le coût des travaux (comprenant la construction du collège provisoire) s'est élevé à 19,3 M€.

Le centre de recherche et de développement d'Essilor

En 2011, l'entreprise Essilor, n°1 mondial de l'optique ophtalmologique, a commencé les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir son centre de recherche et de développement.

Celui-ci, d'une superficie de 15 000 m², a été réalisé selon des normes haute qualité environnementale (HQE) et Breeam (certification environnementale britannique). Le bâtiment à «énergie positive» produira davantage d'énergie qu'il n'en consommera. Il est raccordé au réseau de chaleur urbain et dispose de panneaux photovoltaïques installés sur le toit.

La médiathèque (Communauté d'agglomération Plaine centrale)

Ce bâtiment de 5 200 m² en cours de construction comprendra un auditorium, un espace art/musique/littérature et un espace documentaire/formation/multimédia. Sa livraison est prévue pour le 1er décembre 2013.

Plaine centrale a souhaité réaliser un bâtiment

basse consommation (60 kWh/m²/an), selon une démarche haute qualité environnementale intégrant des caractéristiques innovantes : toiture végétalisée, façades constituées d'un rideau en fibrociment tantôt transparent, plein ou translucide, choix des produits de construction, optimisation et valorisation des déchets de chantier, réduction de la consommation énergétique par la conception architecturale.

La nouvelle médiathèque sera un site entièrement dédié à la culture et à la découverte. En plus des livres, CD et presse, de nouveaux services seront proposés : salle de spectacle, salle de contes, salle d'écoute et de visionnage, salle de réunion et cafétéria.

La Maison des sciences de l'environnement (Université Paris Est Créteil)

Le futur équipement vise à regrouper les laboratoires de recherche de l'UPEC travaillant sur le thème de l'environnement. Le bâtiment, qui remplacera les préfabriqués existants, se développera sur 2 700 m² (5 niveaux) et sera certifié haute qualité environnementale. Les travaux sont programmés pour débuter en juin 2013 et s'achever en novembre 2015.



Centre de recherche ESSILOR



Médiathèque de Créteil

Budget : 17 millions d'€
Superficie : 5 200 m²
182 000 documents en libre accès, dont 32 000 pour les enfants
30 000 CD audio et 12 000 BD
150 titres de presse consultables sur place
390 places assises



Quartier des Sarrazins Sud

1.7 Accompagner l'engagement durable de Créteil Habitat - Semic

Depuis longtemps, Créteil Habitat – Semic, société d'économie mixte de construction et de rénovation et principal bailleur de la ville de Créteil, s'est engagé **en faveur de la maîtrise énergétique**.

En 2012, ses efforts ont porté sur plusieurs opérations :

Opération d'aménagement

- **Quartier des Sarrazins Sud** : installation d'un réseau d'éclairage public avec des luminaires basse consommation (600 k€) et réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie (520 k€)

Opérations sur des bâtiments existants

- **Rénovation de la résidence des Motteaux** : isolation par l'extérieur des façades, isolation des terrasses, réfection des étanchéités, mise en place d'une ventilation mécanique, changement des chauffe-bains.

Budget : 5 M€

Nombre de logements concernés : 238

Réduction estimée de la consommation d'énergie : - 50%

- **Rénovation de la résidence Place de l'Abbaye** : isolation par l'extérieur des façades, isolation des terrasses et réfection des étanchéités, pose de fenêtre PVC avec double-vitrage, mise en place d'une ventilation mécanique.

Budget : 9 M€

Nombre de logements concernés : 272

Réduction estimée de la consommation d'énergie : - 50%

- **Réhabilitation de 47 immeubles du Mont-Mesly** : pose de fenêtres PVC avec double-vitrage, mise en place d'une ventilation mécanique, changement des chauffe-bains. Montant des travaux : 5,5 M€.

- **Rénovation complète des ascenseurs de la résidence Montaigut – Michelet – La Habette** avec dispositif d'économie d'énergie et éclairage basse consommation, permettant une économie d'énergie de l'ordre de 20 %. Montant des travaux : 2,5 M€.

- **Economie d'eau sur tout le patrimoine** : mise en place d'un mousseur à chaque point d'eau, réglage des chasses d'eau et surveillance en temps réel des consommations individuelles des logements par la pose de compteurs avec télérelève. Montant : 300 k€/an.



Résidence des Motteaux

Constructions neuves

- Résidence des Jardins de Mesly (rue du Chemin de Mesly) : construction fin 2011 de **60 logements** certifiés haute performance énergétique 2005. Montant de l'opération : 6 M€.

- **Quartier des Sarrazins Sud** : 2 constructions de **73 et 70 logements** en cours de certification très haute performance énergétique 2005 (label habitat et environnement), avec une consommation énergétique inférieure à 70 kWh/m²/an. Montant total des 2 opérations : 13,8 M€.

Un autre projet de construction est en cours :

- **Quartier de la Pointe du Lac** : construction de **63 logements** en cours de certification bâtiment basse consommation. Le démarrage des travaux est prévu au 1er semestre 2013. Montant prévisionnel de l'opération : 5,7 M€.

1.8 Accompagner l'engagement durable de Valophis

Valophis mène également d'**importantes rénovations sur des bâtiments de son patrimoine.**

Engagées au printemps 2012 sur **493 logements**, elles consistent en un changement des fenêtres, une reprise de l'étanchéité et de l'isolation sur les bâtiments le nécessitant, une réfection des contrôles d'accès, des éclairages, des sols et des murs dans les parties communes, une optimisation de la gestion des déchets, une amélioration de la sécurité incendie, ...

A l'intérieur des logements, vont notamment être réalisés le changement total de l'électricité, la mise en place de détecteurs de fumées, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée, le changement des réseaux d'alimentation et d'évacuation d'eau et de gaz, ainsi que des équipements sanitaires et des chauffe-bains, ou encore l'adaptation de 28 logements pour les personnes à mobilité réduite.

Nombre de logements concernés : 493

Budget : 16 M€



Valophis



Carte des transports

Source : RATP

1.9 Favoriser les infrastructures de transport en commun

Un réseau dense en transports en commun

Créteil est au cœur d'un important nœud routier, avec notamment l'autoroute A86 et la RD1. Elle dispose en outre d'un réseau de transport dense (5 stations de métro, 11 lignes de bus, 162 stations de bus et 3 lignes de la STRAV) assurant ainsi une proximité immédiate avec Paris et offrant une bonne desserte des différents quartiers et des liaisons aisées avec les communes voisines.

Deux projets structurants de transports en commun sont venus compléter ce réseau :

- le Transport en Commun en site propre (TCSP) Sucy-Bonneuil-Pompadour (ligne 393)
- la nouvelle station « Créteil Pointe-du-Lac » pour desservir les quartiers sud.

De nouveaux projets

- Réalisation d'un **pôle intermodal à Pompadour avec une nouvelle gare du RER D**, en liaison avec le TCSP Sucy-Bonneuil-Pompadour, le TVM ainsi que les réseaux de bus OPTILE. La mise en service est prévue à l'horizon 2013. Le projet prévoit un bâtiment sur pilotis abritant le hall voyageurs, des locaux d'exploitation et un bâtiment technique.

- Projet Est TVM qui constituera en 2017 une nouvelle ligne de bus en site propre entre Noisy-le-Grand et Bry-sur-Marne et qui desservira le Mont-Mesly.

- A plus long terme, **futur métro automatique du Grand Paris** avec une **gare à Créteil-l'Échat**, pour assurer une correspondance avec la ligne n°8.

1.10 Favoriser les circulations douces

Créteil dispose de nombreux aménagements (pistes ou bandes cyclables, voies piétonnes, zones 30 et zones de rencontre notamment) facilitant les circulations douces.

Plaine centrale fait réaliser actuellement un diagnostic sur l'offre en modes de circulation doux sur le territoire et une analyse des besoins. L'objectif est la réalisation d'un schéma directeur sur le territoire.

Mise en place des doubles sens cyclables

La ville de Créteil a mené une action volontariste pour l'application du Code de la route, avec la mise en place le 1er juillet 2010 de doubles sens cyclables dans 22 rues en zone 30 et l'aménagement d'une zone de rencontre (centre ancien).



Piste Halage et pistes à double sens



LA LIGNE ROUGE SUD DU GRAND PARIS EXPRESS

Avec 33 kilomètres en souterrain, la ligne Rouge Sud reliera les gares du Pont de Sèvres à Noisy – Champs. Elle formera une boucle pour assurer une liaison en rocade d'environ 100 km. Une gare à Créteil-l'Échat est prévue pour assurer la correspondance avec la ligne n°8.



Cristolib



La commune a poursuivi en 2012 ses efforts en matière d'aménagement pour les vélos. Ainsi, dans le cadre de la rénovation de la chaussée **rue Sarrail**, un double sens cyclable sera mis en place, en profitant de la largeur suffisante de cette voie et de la bonne visibilité continue, permettant ainsi aux cyclistes de cheminer en sécurité depuis la rue Champeval jusqu'à la rue Saint Simon.

Modification des règles de circulation dans les Iles et les bords de Marne

Afin de mettre en cohérence et en conformité les règles de circulation de l'ensemble des Iles et des bords de Marne (entre l'avenue de Verdun et la rue du Barrage), une zone de rencontre va être créée, avec la mise en double sens cyclable de la rue de l'Ecluse. Une signalisation complémentaire sera apposée sur l'ensemble des voies en impasse desservant les bords de Marne, afin d'indiquer le débouché possible pour les piétons et les cyclistes.

Vélos en libre service (Cristolib)

Dans le cadre des prestations de mobilier urbain, **10 stations de vélos** en libre service ont été mises en place en avril 2010. Ce service de location avec une demi-heure gratuite comprend 130 vélos et 254 points d'accroche. Les cristoliens peuvent les

emprunter 24h/24, selon plusieurs formules. 1 761 personnes sont abonnées au service Cristolib et 3 908 trajets (17 424 depuis la mise en service en 2010) ont été comptabilisés. Les trois stations les plus fréquentées sont respectivement celle du rond-point de l'Hôtel de Ville, celle du mail des Mèches au niveau de l'université et celle du quartier de la Pointe du Lac.

Chemins pédestres

Enfin, Créteil intègre plusieurs chemins de randonnée pédestre, s'intégrant dans le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, dont l'objectif est de constituer un maillage entre les chemins de grande randonnée (GR14, GR des Bords de Marne, GR ceinture verte ouest et GR du Val d'Yerres) et des grands projets comme la Tégéval.

1.11 Développer un nouveau service de voitures en partage

Dans le cadre du développement de l'offre de transports collectifs et des déplacements individuels, Plaine centrale s'est associée au Syndicat mixte Autolib' pour proposer un service de voitures en partage.

Sur Créteil, 20 stations sont prévues à terme. 15 sont en service, 5 restent à aménager ou à remettre en état (dont trois stations rue Général Leclerc et avenue du Maréchal de Tassigny - RD 19, et une station dans le parking de l'Hôtel de ville). Un kiosque d'information a été installé à la station du Centre commercial Créteil Soleil, avec une borne d'abonnement.

Au mois d'août 2012, l'utilisation des « Blue Cars » était satisfaisante : 3 828 prises de véhicules et 3 833 déposes de véhicules, 111 abonnés actifs au service.



2. Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles

2.1 Prendre en compte la vulnérabilité du territoire

Zones inondables

La commune de Créteil est incluse dans le périmètre du Plan de prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine. Le PPRI révisé a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 novembre 2007. Son règlement définit, pour chacune des zones qui le composent, les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables à l'occupation des sols ainsi qu'à la prévention des dommages.

Zones de carrières

Deux zones de carrières sont présentes à Créteil. Un plan de prévention des risques de mouvements de terrain par affaissements et effondrements doit être soumis à consultation pour 2013.

Mouvements de terrain

Un plan de prévention du risque des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été présenté en

LE VAL-DE-MARNE, UN TERRITOIRE VULNÉRABLE

La situation géographique du Val-de-Marne, à la confluence de la Seine et de la Marne, en fait l'un des départements les plus exposés au risque d'inondation : 27 villes sur 47 sont classées inondables ; 20% de sa surface serait inondée pour une crue équivalente à celle de 1910.

Inondations 1910



2008 aux 33 communes concernées, sachant que le département du Val-de-Marne est particulièrement exposé à ce phénomène, qui peut s'amplifier du fait du réchauffement climatique.

Les collectivités territoriales, dont Créteil, ont sollicité la modification du projet et la prise en compte de leurs observations ou réserves. Un nouveau projet a été présenté en juin 2009, délimitant des zones exposées à un niveau de risque et définissant pour chacune d'entre elles les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde appropriées.

Le Conseil municipal du 12 avril 2010 a émis un certain nombre de remarques. Une enquête publique a été menée fin 2011 et début 2012. L'approbation du plan est prévue en 2013.

Risques technologiques

Aucun établissement relevant des risques technologiques majeurs n'est implanté sur Créteil.

2.2 Mettre en place une gestion durable de l'eau potable

Un réseau d'eau potable performant

Créteil est raccordée au réseau interconnecté de la société « Eau du Sud parisien » créée en 1998. L'eau fournie aux cristoliens provient principalement de la Seine et est traitée par l'usine de Morsang-sur-Orge. Les conduites d'eau forment un maillage dense d'un total de 126,3 km.

La ville et la Lyonnaise des Eaux ont signé en 2007 un **nouveau contrat de délégation** pour un service de production et de distribution de l'eau potable, qui prévoit des **dispositions liées au développement durable et aux économies d'eau** :

- la suppression de tous les branchements en plomb d'ici 2013,
- l'augmentation du programme de remplacement des canalisations (1200 ml renouvelés par an),
- la mise en œuvre de mesures de rendement et de surveillance permettant de localiser plus rapidement les fuites d'eau : ainsi, le taux de rendement est en constante augmentation depuis 2005,
- l'installation gratuite de la **télé-relève** (relève à distance),
- la création d'un « observatoire du goût de l'eau » pour mieux suivre la qualité gustative de l'eau sur le réseau et intervenir en cas d'anomalie.

Télérelève



Evolution des volumes d'eau potable distribués par la Lyonnaise des Eaux (en millions de m³)

2008	2009	2010	2011	Variation 2008/2011
6,26	6,17	6,09	5,70	- 8%

Source : Lyonnaise des Eaux

Compte tenu des efforts pour économiser l'eau et traquer les fuites, **la consommation totale d'eau est en diminution** (- 8 %) depuis 2001.

Le prix du service d'eau potable en 2011 s'élève à 2,21 € TTC au m³ (2,16 € TTC en 2010) sur la base d'un abonnement de 120 m³.

Qualité de l'eau

L'eau provenant de la Seine reçoit un traitement complexe pour devenir une eau de qualité, claire et irréprochable d'un point de vue bactériologique. Le taux de conformité était encore de 100 % en 2011. L'eau potable de Créteil contient peu de nitrates, est peu fluorée et conforme à la limite réglementaire.

2.3 Poursuivre l'effort de préservation de l'eau

Une ville où l'eau est fortement présente

Enfin, Créteil se caractérise aussi par la présence

du lac et le passage de la Marne, qui influent sur la nature et la diversité de la faune aquatique.

Le lac ne connaît pas de pollution organique notable. Les contrôles effectués régulièrement par le Conseil général du Val-de-Marne seront prochainement mieux valorisés, grâce à une expertise de la Lyonnaise des Eaux, financée au titre du Fonds de solidarité.

La Marne fait l'objet d'un suivi particulier par le syndicat Marne Vive.

A Créteil, la Marne présente deux bras : la Marne navigable et le bras du chapitre. Il y a une vingtaine d'années, la ville a entrepris des travaux de confortement des berges à caractère public et d'aménagement de pontons pour l'agrément des promeneurs. Aujourd'hui, ces derniers sont dégradés et les berges sont fragilisées par les ragondins, mammifères nuisibles. La ville mène une réflexion pour la réhabilitation de ces berges, et notamment de la préservation de l'îlot des Coucous.

Accompagnement d'autres démarches

Enfin, Créteil a signé en juin 2009 la **charte de l'eau du Plan bleu**, initié par le Conseil général du Val-de-Marne pour fédérer l'ensemble des



Bar à eau



Lac de Créteil

acteurs concernés par la gestion de l'eau, valoriser cette ressource naturelle et améliorer l'efficacité des actions engagées. Cette charte porte sur 10 engagements, dont l'amélioration de la connaissance et le suivi des milieux aquatiques, une gestion plus raisonnée de l'eau, ou encore la maîtrise des sources de pollution. Pour 2013, le département propose d'accompagner les collectivités territoriales sur des actions liées à la réduction des pesticides, la gestion des eaux pluviales ou encore la lutte contre les inondations.

La ville a également adopté en juin 2012 les termes du **contrat de bassin Seine parisienne amont** pour la période 2012-2016. Il contient des programmes d'actions concertées, sur cinq ans, destinés à restaurer et valoriser la Seine.

2.4 Assainir les eaux pluviales et usées

La ville est intégrée dans la zone de collecte des eaux usées du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP), et plus particulièrement de **l'usine d'épuration « Seine Amont » située à Valenton** où elles y sont traitées.

À Créteil, la collecte des eaux se fait

essentiellement par un **réseau communal séparatif** de 198 000 m linéaire constitué de 101 900 m de réseaux de collecte des eaux pluviales, 90 300 m de réseaux de collecte des eaux usées et 6 600 m de réseaux unitaires.

Le réseau départemental (39 900 m de linéaire) est dans son ensemble également séparatif.

Les eaux pluviales

Les eaux pluviales de la partie ouest trouvent leur exutoire en Seine par l'intermédiaire de **deux ouvrages** départementaux : l'ouvrage XV sous la RD 60 (et son extension du Ru de Gironde) et l'ouvrage du Mail des Mèches.

Les eaux pluviales de la partie ouest sont acheminées en Marne ou dans le bras du Chapitre, soit par des collecteurs départementaux des RD 19 et RN 186, soit par des canalisations communales se rejetant dans ces rivières après traitement (chambres de dessablement).

Le réseau d'assainissement

Chaque année, Créteil réalise d'importants **travaux pour améliorer le réseau d'eaux usées** : mise en réseau séparatif et réhabilitation (par exemple, 45 branchements ont été mis en

conformité sur le quartier Denfert Rochereau), vérification et entretien du réseau lorsque celui-ci présente des défauts d'écoulement, curage systématique du réseau, curage et lavage des avaloirs, des grilles et des siphons, nettoyage des berges du lac et des canalisations, vérification de la conformité des raccordements au réseau.

En 2011, le prix du service de l'assainissement s'est élevé à **2,00 € TTC /m³** (1,91 € TTC /m³ en 2010).

La mise en conformité des branchements constitue une priorité pour le service assainissement

Le **diagnostic** des réseaux d'assainissement réalisé en 2002 a mis en évidence deux problématiques liées à des non-conformités de raccordement : la présence d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales et la présence d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées, d'où une surcharge des réseaux pouvant être à l'origine de débordements.

Suite à la mise en application du règlement d'assainissement début janvier 2011, **différentes procédures et documents type ont été mis en place** pour résorber les branchements non conformes :

- Le service assainissement instruit l'ensemble des

dossiers (permis de construire, déclarations de travaux) pour établir des prescriptions et vérifie la conformité du branchement.

- Lors des mutations immobilières, le contrôle de conformité des raccordements et des installations intérieures est devenu obligatoire.

- Dans le cadre d'opérations groupées de mise en conformité de branchements sur des secteurs identifiés comme prioritaires, des reconnaissances de terrain (essentiellement sur les quartiers du Mont-Mesly et du Port-Ormetteu) ont permis de sectoriser les désordres et d'établir un programme d'actions.

2.5. Améliorer la qualité de l'air

Trois programmes d'amélioration de la qualité de l'air ont été mis en place en Ile-de-France : le plan régional de la qualité de l'air, qui établit un diagnostic et des recommandations, le plan de protection de l'atmosphère, qui définit les mesures réglementaires pour respecter les valeurs limites, et le plan de déplacements urbains qui organise les transports dans les territoires afin de favoriser les transports en commun et les circulations douces.

Plus récemment, les lois Grenelle ont fait évoluer le dispositif : le plan national santé environnement (PNSE 2 pour 2008-2013) décliné au niveau régional

Règlement d'assainissement



et le schéma régional climat air énergie intègrent de **nouvelles dispositions dans le domaine de la qualité de l'air.**

2.6 Réduire les nuisances sonores

En Ile-de-France, près des trois quarts des habitants se déclarent quotidiennement gênés par le bruit. Bien au delà de questions de confort, le bruit est aujourd'hui appréhendé comme une nuisance dont les effets sur la santé doivent être pris en compte le plus en amont possible dans l'aménagement de la ville.

À Créteil, les **principales nuisances** sont occasionnées par les infrastructures de transport : A86, RN6, RD1 et métro de ligne n°8 notamment. Aussi, une attention particulière a été portée aux zones situées aux abords de voies routières, concernant le type d'urbanisation et l'implantation des constructions. Par ailleurs, des **murs écrans sont installés progressivement** dans les endroits les plus sensibles. La ville a ainsi accompagné la construction de protections phoniques complémentaires, à l'arrière des quartiers du Montaigut, de l'Echat et des Pinsons, pour limiter les nuisances sonores liées à l'A86.

Antenne - relais



2.7 Contenir l'installation des antennes-relais

En matière d'installation de dispositifs d'antennes-relais, les sites exploités et situés à proximité (dans un rayon de 100 m) d'équipements sensibles (établissements de soins et de la petite enfance, tous les équipements scolaires y compris collèges et lycées) ont fait l'objet de **mesures en 2009 et 2010** qui ont été communiquées à la ville. Celles-ci montrent que les seuils d'émission sont inférieurs aux normes actuelles.

En outre, de **nombreuses dispositions** ont été prises :

- pour les nouvelles implantations : les **autorisations** sont instruites en veillant à ce que les antennes s'intègrent bien dans le paysage et ne soient pas installées dans les périmètres de protection autour des équipements sensibles.

Ce dernier point, bien que non institutionnalisé et juridiquement établi, a été scrupuleusement vérifié et respecté depuis les campagnes de mesures.

- au titre du principe de précaution, les **conventions d'installation d'antennes-relais** sur le parc de logements publics de Créteil Habitat – Semic, **ne sont plus renouvelées** dès lors qu'elles arrivent à échéance. Cette mesure nécessite des échanges avec les opérateurs, afin de trouver des solutions alternatives.

2.8 Agir concrètement en faveur de la biodiversité

L'engagement de la ville de Créteil en faveur de la biodiversité prend des formes multiples :

- En 2009, **elle a adopté la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels**, s'engageant plus particulièrement à mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et à intégrer la biodiversité dans sa politique locale d'aménagement.

- Les **nouvelles techniques** des jardiniers de la ville favorisent la biodiversité animale et végétale. Par exemple, ils utilisent depuis 2010 des « engrais verts », plantes pour la plupart mellifères, qui permettent de rééquilibrer les sols.

- Un **partenariat** a été initié avec la Ligue de protection des oiseaux pour **l'installation de 65 nichoirs** répartis sur une dizaine de sites, ainsi qu'avec le groupement des apiculteurs pour **l'installation de ruches** au parc Dupeyroux.

Cette expérience n'est pas unique à Créteil : la Poste a également installé 3 ruches sur le toit du Centre de tri situé près du Carrefour Pompadour, 7 ruches ont été installées sur la Base de Loisirs en été 2012.

- **Chaque année, a lieu la manifestation « Parcs et jardins en fête »** au parc Dupeyroux qui s'inscrit dans le cadre des journées européennes du patrimoine. En 2012, celle-ci a proposé de nombreuses animations et activités sur le thème « bleu ».

- Créteil soutient financièrement le projet « biodyssée » de l'association « Nature et Société » qui vise l'animation d'un observatoire local de la biodiversité.

2.9 Développer et valoriser les jardins familiaux

Créteil met à la disposition des habitants **59 jardins familiaux** : 38 parcelles dans le quartier des Bordières, 14 parcelles dans le quartier du Halage - avenue Laferrière, 4 parcelles rue de Brie et 3 parcelles rue du Petit Bois.

Leur fonctionnement est régi par une charte récemment actualisée afin de favoriser des **pratiques de jardinage plus « durables »**, notamment en matière de respect de la ressource en eau, de biodiversité et de compostage. Cette **charte « jardiner durable »** s'applique également au concours des balcons et maisons fleuries, qui récompense chaque année les jardiniers amateurs.



Des ruches à Créteil

Afin de renforcer l'offre, une réflexion a porté en 2012 sur la **création de nouvelles parcelles pour des jardins familiaux** afin de développer du lien social, améliorer le cadre de vie, encourager à la sauvegarde de la biodiversité, à la maîtrise de la consommation d'eau et aux pratiques de jardinage durables, et enfin favoriser l'accès à une alimentation saine. Ainsi de nouveaux jardins familiaux sont prévus :

Jardins familiaux



- **rue des Vignes** : 20 parcelles de 120 m² dont une accessible aux personnes handicapées, chacune équipée d'un abri individuel, de trois points d'eau collectifs avec des allées de desserte en stabilisé

- **rue des Caillotins** : 10 parcelles de 120 m² équipées d'un abri collectif et d'un espace partagé réservé aux personnes handicapées

- **Habette** (abords du cheminement piéton de la rue Lionel Terray et en périphérie du parc des Côteaux du Sud) : 12 parcelles d'environ 120 m² avec un abri de jardin dans chaque parcelle et deux points d'eau collectifs ainsi qu'un jardin accessible aux personnes handicapées

- **Côteaux du Sud** (à l'angle des rues Victor Schœlcher et des Corbières) : **jardin partagé** d'une surface totale de 1 314 m² dont la gestion sera confiée à une association.

Afin de s'inscrire dans des préoccupations durables, tous les abris seront équipés d'un système de récupération d'eau de pluie, les cheminements seront traités en revêtement poreux et des espaces pour le compostage des déchets seront identifiés. Les clôtures seront en panneaux de treillis soudé, plus hautes en périphérie qu'en limite séparative de parcelles.

D'autres jardins familiaux existent également rue de la Prairie, en bord de Marne, gérés par la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs. L'association Emmaüs gère des parcelles de jardins familiaux dans le Mont-Mesly. Enfin, dans le cadre du projet de rénovation des Bleuets, le bailleur Efidis travaille actuellement en partenariat avec la Maison pour Tous et Pluriels 94 sur le développement d'un jardin pédagogique au pied des immeubles, afin d'en faire un lieu de ressources, d'apprentissage et de sensibilisation à la biodiversité.

2.10 Un projet structurant majeur : la « Tégéval »

Depuis 1995, la région Ile-de-France a souhaité accompagner la réalisation de la ligne TGV dans le Val-de-Marne par une opération significative de valorisation de l'environnement, rebaptisée « **Tégéval** ».

Le Conseil général du Val-de-Marne a pris en charge la gestion de cet aménagement, en partenariat avec les collectivités territoriales.

La Tégéval s'étend sur un tracé de plus de **20 km avec des aménagements paysagers** et des voies accessibles aux piétons et aux cyclistes. L'itinéraire de la Plaine centrale reliera la Base régionale de loisirs au bas du coteau de Limeil-Brévannes. **Une passerelle sera construite** en 2013 pour enjamber les lignes SNCF et constituera à terme le point de départ d'une promenade privilégiée.

Future passerelle Tégéval



3. Renforcer les solidarités

3.1 Une politique forte en faveur de la prévention et du développement social

Créteil à travers son Centre communal d'action sociale (CCAS) anime une action générale de **prévention et de développement social** et propose différentes activités : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants et aux familles, lutte contre les exclusions ...

Des **aides d'urgence** sont accordées, permettant par exemple d'accompagner des victimes d'un sinistre dans un logement, pour des dépenses liées à l'éducation des enfants, pour des besoins de première nécessité, pour un projet d'insertion professionnelle ou sociale ou encore pour des aides alimentaires.

Des **aides** sont également accordées **au titre de l'accès et au maintien de la fourniture d'énergie**. Des liens sont ainsi établis avec les correspondants solidarité EDF et GDF-Suez. D'autre part, le CCAS gère par convention avec le Conseil général du Val-de-Marne le Fonds de Solidarité Habitat Energie qui permet une prise en charge partielle des factures EDF et GDF-Suez. En 2011, 2 094 aides ont été accordées pour une dépense de 145 k€.

de rénovation urbaine a été signée pour un projet ambitieux d'opérations sur l'habitat, les espaces extérieurs et les équipements publics dans le quartier des Bleuets, d'un montant total de 106 M€, dont 20,7 M€ de la ville de Créteil.

A ce jour, **104 logements ont été rénovés et 105 sont en cours de travaux**. Les 324 logements restant seront rénovés, par phase, entre 2013 et 2016.

L'aménagement des voiries et autres espaces extérieurs ont permis de désenclaver partiellement le quartier et de réaménager la place des Bouleaux.

L'année 2012 a permis de réaliser la dernière tranche de la **rénovation du groupe scolaire Charles Beuvin**, travaux réalisés sur trois années qui ont permis d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments et l'accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite.

Un **plan local d'application de la charte nationale d'insertion** a été signé en février 2010, par lequel les maîtres d'ouvrage du projet se sont engagés à réserver aux habitants des ZUS un nombre minimum d'heures de travail. 30 530 heures d'insertion ont été inscrites dans les marchés concernés par ce projet urbain, dont

près de 14 500 ont été réalisées. Cet effort dans le domaine de l'insertion par l'économique a également été soutenu par Créteil : les marchés passés par la ville ont également intégré une clause d'insertion.

Rénovation urbaine du quartier Petit Pré - Sablières

La signature d'une **convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine** en octobre 2011 a officialisé l'engagement de tous les partenaires sur un programme très important et un plan de financement pour le quartier Petit Pré – Sablières, pour un montant total de 64,8 M€ (dont 3,1 M€ pour Créteil).

Pour créer un nouvel ensemble urbain de qualité, **les bâtiments existants** (82 logements du Petit Pré et 180 logements des Sablières) **seront démolis** pour faire renaître un nouveau quartier résidentiel, qui proposera une réelle mixité sociale avec la construction de 121 logements sociaux (réservés pour moitié aux actuels résidents), 32 logements locatifs et 213 logements en accession à la propriété. Un immeuble de bureaux accueillera le siège social de Valophis Habitat et une résidence universitaire sera réalisée.



Rénovation quartier des Bleuets



De nouvelles voiries et des cheminements piétons et vélos de qualité favoriseront l'accès et la circulation.

Lors des travaux, un plan d'insertion engagera les maîtres d'ouvrage à favoriser la formation et le retour à l'emploi des personnes en difficulté.

Les nouveaux immeubles seront construits **dans le respect de la nouvelle réglementation thermique 2012** et seront reliés au réseau de chauffage urbain. Un système de collecte des conteneurs pour les déchets est également prévu.

L'année 2012 aura permis de reloger l'ensemble des ménages de la partie Petit Pré du quartier dont les immeubles existants seront démolis afin de laisser place à de nouveaux logements sociaux, qui devraient accueillir leurs locataires à l'automne 2015.

Schéma du quartier Petit Pré - Sablières



3.4 Développer une solidarité avec d'autres pays du sud

Le jumelage avec d'autres villes à travers le monde

Créteil tisse des liens forts avec : Kyriat-Yam (Israël),

les Abymes (Guadeloupe), Salzgitter (Allemagne), Falkirk (Ecosse), Cotonou (Bénin), Mataro (Espagne), Gümri (Arménie) et Playa (Cuba).

Le comité de jumelage de Créteil est l'interlocuteur privilégié pour mettre en oeuvre des projets avec les villes jumelées, en partenariat avec les services municipaux, les associations et les établissements scolaires.



Une ouverture sur le monde pour les jeunes cristoliens

Le comité de jumelage contribue à **l'initiation des jeunes à la mobilité et à l'apprentissage interculturel** à travers :

- les échanges entre établissements scolaires avec les villes jumelées,
- la participation au programme européen « Jeunesse en action », qui soutient la mobilité et les échanges de jeunes, ainsi que leur participation

à la vie démocratique, en incluant les jeunes ayant moins d'opportunités,

- l'accompagnement des jeunes à l'international, en aidant des étudiants cristoliens à trouver des stages et des hébergements dans les villes partenaires, et en leur accordant un financement, mais aussi en accueillant à Créteil des étudiants venant de villes jumelées.

Des actions de coopération décentralisée

Les actions menées au titre de la coopération décentralisée visent à améliorer concrètement les conditions de vie des habitants. De nombreux projets, cofinancés par les villes jumelées et d'autres organismes partenaires, ont ainsi été soutenus :

- à **Cotonou** : réalisation d'un centre de santé, aide à des micro-projets générateurs de revenus comme le fumage des crevettes, le traitement des noix d'Anacarde, ou encore le démarrage d'un site maraîcher,
- à **Gümri** : participation à la reconstruction de l'école de musique détruite par le tremblement de terre en 1988,
- à **Playa** : acheminement ou achat sur place de matériels scolaires et d'entretien des espaces verts.

Un fonds pour de nouvelles actions de solidarité

Les bénéfices générés par l'amélioration de la distribution d'eau potable sont reversés au Fonds de solidarité de la Lyonnaise des Eaux, dont une partie (25 K€) va permettre de financer la rénovation du réseau d'eau potable et d'assainissement de l'école de musique de Gümri.



Accueil des jeunes de Falkirk



4. Accompagner tous les âges de la vie

À l'écoute de ses habitants et soucieuse d'entretenir avec eux une relation privilégiée, la ville de Créteil leur offre des possibilités nombreuses, diversifiées et de qualité pour s'épanouir dans les meilleures conditions.



4.1 Soutenir les jeunes parents et la petite enfance

Créteil propose une **diversité d'accueil pour les enfants** âgés de 3 mois à 3 ans avec 9 crèches collectives et 1 crèche familiale. Les 3 haltes-garderies proposent un accueil occasionnel, sur des temps courts. Au total, **671 places** sont offertes.

Les **conseils de crèche** permettent aux familles d'être informées des différents fonctionnements et de répondre à leurs questions.

Un **point info petite enfance** est ouvert deux demi-journées par semaine : des professionnels sont à la disposition des parents et futurs parents pour répondre à toutes les questions liées à la petite enfance.

De plus, deux relais assistantes maternelles sont disponibles afin d'informer les familles sur les

différentes démarches concernant les assistantes maternelles agréées travaillant en indépendantes sur le territoire de Créteil.

Enfin, de **nombreuses initiatives** sont proposées dans les structures de la petite enfance, comme la prévention bucco-dentaire en direction des 0-2 ans depuis 2004, ou encore un projet intergénérationnel depuis 2008 avec la halte-crèche des Bords de Marne.

4.2 Promouvoir la culture pour tous

La politique culturelle de la ville de Créteil participe du projet de développement durable de la collectivité en particulier pour ses actions en lien avec deux des cinq finalités du développement durable et par son mode de gouvernance.

Elle est en effet active sur les deux axes suivants : **la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations** d'une part, et **l'épanouissement de tous les êtres humains** d'autre part, puisqu'elle a pour objectif de favoriser l'égal accès de tous à la culture ainsi que de valoriser la diversité culturelle.

Elle se situe également dans une **démarche de développement durable** en ayant adopté

un mode de gouvernance favorisant la gestion associative des équipements socioculturels sur son territoire, spécificité remarquable au sein des collectivités locales. Elle se caractérise également par le développement d'une **logique de réseau partenarial** entre tous les acteurs sociaux et culturels locaux.

En 2012, **différentes manifestations** ont rythmé l'année :

- Le **forum de la culture**, temps de valorisation des ressources culturelles locales et de rencontres entre le public, les équipements culturels de la ville et les associations œuvrant dans le domaine artistique et socioculturel.
- **Jour de fête**, évènement fédérateur de la ville réunissant les équipements culturels de la ville et associations.
- Les **actions culturelles de proximité** visent à développer des dynamiques culturelles à l'échelle des quartiers.

Des actions de valorisation du patrimoine cristolien ont été développées : parcours à travers les quartiers de la ville, conférences, ouvrages et/ou cartes postales, journées du patrimoine. Elles permettent d'aider chaque habitant à découvrir non seulement son quartier mais l'ensemble de la ville et d'apprécier son cadre de vie.

UNE ACTION DE PROXIMITÉ EXEMPLAIRE

En 2012, le projet « Les métamorphoses » visant à accompagner l'opération de rénovation urbaine engagée dans le quartier des Bleuets et à conforter le volet culturel porté par la MPT des Bleuets, s'est poursuivi grâce en particulier à l'opération « Bourg les Cartons » menée en deux temps :

- Des ateliers de pratiques artistiques dans les écoles et accueils de loisirs par les artistes de la « compagnie des Grandes personnes », en partenariat avec les services municipaux. Environ 350 jeunes y ont participé.
- Un évènement festif et convivial le 2 juin, où des artistes amateurs et professionnels se sont retrouvés pour réaliser une ville imaginaire, immense jeu de construction en cartons et à échelle humaine.

Bourg les Cartons



Maison des Arts de Créteil



Créteil soutient également les **projets culturels des jeunes cristoliens** à travers plusieurs dispositifs : « **Créteil soutient la créativité** », pour les 18/30 ans ; « **Créteil en scène** », dispositif de repérage, d'accompagnement et de valorisation destiné aux groupes/artistes œuvrant dans le domaine des musiques actuelles.

La ville propose également des actions culturelles liées à la **culture scientifique** autour de la Fête de la Science. En 2012, conférence, exposition «art et science» et ateliers « planétarium » ont été proposés au grand public.

Enfin, Créteil soutient financièrement et logistiquement l'ensemble des structures associatives socioculturelles :

- **La Maison des Arts de Créteil (MAC)** labellisée scène nationale est un lieu de production et de diffusion artistique pluridisciplinaire dans les domaines de la culture contemporaine. Elle accueille ainsi chaque année plus de 105 000 spectateurs. En parallèle des 250 représentations proposées, elle mène des actions de sensibilisation et de pratique artistique en direction d'établissements scolaires et associatifs socioculturels.

- **Le Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne**, assume une

mission de création et de diffusion de la danse, d'accompagnement artistique de jeunes compagnies, de formation et d'actions de sensibilisation.

- **L'association des Cinémas du Palais** bénéficie des trois labels «art et essai». Elle développe une programmation riche et diversifiée, permettant de proposer des films dès leur sortie nationale ou des films classiques relevant du patrimoine cinématographique. Elle accueille 70 000 spectateurs chaque année et s'est équipée en numérique en 2012.

- Les **dix équipements socioculturels**, maison des jeunes et de la culture (MJC) et centres sociaux assurent des actions d'animation et d'éducation populaire en direction de tous : plus de 60 ateliers d'enseignements artistiques (danse, arts plastiques, musique, cirque...) sont proposés dans les 5 MJC et plus de 30 actions sont développées par les 5 centres sociaux. Deux ludothèques, un studio de répétition et d'enregistrement des musiques actuelles et une salle de cinéma, La Lucarne, complètent ce dispositif socioculturel exceptionnel.

- De **nombreuses autres associations culturelles** développent leurs activités, avec le soutien de la ville : une vingtaine de compagnies

théâtrales, une quinzaine d'associations musicales ou de chant choral, et plusieurs associations de danse. Créations et diffusions artistiques, ateliers de pratiques amateurs y sont proposés pour le plaisir de tous.

4.3 Promouvoir le sport pour tous

Créteil mène une politique sportive alliant sport de haut niveau et sport pour tous à travers des infrastructures de qualité dans tous les quartiers. Dans le domaine du sport, la **démarche de développement durable** a pour objectif de satisfaire les besoins nécessaires à la pratique sportive, en évitant les gaspillages, les impacts négatifs sur la santé de l'homme et sur l'environnement, mais également en luttant contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Les interventions des éducateurs sportifs en milieu scolaire

Toutes les classes élémentaires, soit près de **5 600 élèves**, bénéficient d'une **heure de sport par semaine**, fixée en coordination avec l'éducation nationale et l'enseignant.

40 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) interviennent

auprès des élèves des écoles élémentaires et spécialisées, sur une douzaine de disciplines sportives, en co-animation avec les enseignants pour les sports collectifs ou individuels, les jeux d'opposition, la natation, la voile et le VTT.

Le projet natation scolaire a connu une profonde évolution au cours des 4 dernières années : l'ensemble des classes de CE2, CM1 et CM2 sont maintenant intégrées dans un **cycle d'apprentissage sur trois ans**, au lieu d'une année réservée aux CE2 auparavant.

Sport et handicap : un soutien au quotidien

Faciliter l'accès au sport des personnes en situation de handicap constitue une priorité de la ville, car c'est un enjeu d'intégration réelle à la vie sociale. Aussi, des manifestations sont ouvertes aux personnes handicapées, et plus particulièrement le **challenge « Valide et handicapé : sportif tout simplement »**, dont la 10ème édition s'est déroulée les 5, 7 et 8 avril. Elle a accueilli **400 enfants scolarisés** à Créteil qui ont pu pratiquer la boccia, le basket fauteuil, le tir à la sarbacane et d'autres activités inconnues pour eux.

Par ailleurs, les équipements sportifs et le personnel d'encadrement qualifié sont mis à disposition des institutions scolaires spécialisées. La ville a également engagé une réflexion

Challenge « Valide et handicapé »



Visite organisée pour les personnes âgées



sur **l'adaptation des bâtiments sportifs aux problématiques liées au handicap**. Certaines installations bénéficient d'ores et déjà d'équipements adaptés : fauteuils de mise à l'eau à la piscine de la Lévrière, vestiaires et sanitaires modifiés dans certains gymnases.

Partenariat avec les sociétés sportives professionnelles

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la ville, **deux sociétés sportives professionnelles** de football et de handball participent aux actions d'intérêt général, à travers des **dispositifs orientés vers la formation, l'animation, la prévention, la santé et le lien social**. Ainsi, pour la saison 2011-2012, plus de 3 800 enfants ont bénéficié de ces actions.

4.4 Accompagner les personnes âgées

La ville de Créteil a mis en place des dispositifs performants afin de répondre le mieux possible aux aspirations de ses aînés. Ainsi, le Centre communal d'action sociale les informe sur les prestations et sur les démarches à effectuer, instruit les dossiers d'aide sociale et leur accorde des aides financières (secours et barèmes dégressifs pour les prestations servies). Il propose des services

de soutien à domicile (aide aux tâches de la vie quotidienne, livraison de repas, soins à domicile, télé-assistance, petits travaux...), et gère quatre résidences pour personnes âgées.

Par ailleurs, les clubs troisième âge offrent une vaste palette d'activités et d'animations tout au long de l'année et accueillent 1 250 habitants chaque année. Créteil est plus que jamais attentive au bien-être de ses aînés afin que le temps de la retraite offre l'occasion de prendre soin de soi tout en restant actif.

5. Favoriser les actions de sensibilisation et d'éducation

5.1 Favoriser l'éducation à la prévention santé

La ville de Créteil met en place de nombreuses actions relatives à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaire en direction des enfants de 0 à 12 ans, de leurs familles et des adultes qui les encadrent.

Un fruit pour la récré

Des fruits frais sont distribués tout au long de l'année scolaire dans les écoles (maternelles et élémentaires) situées en ZEP et/ou ZUS.

Les enfants peuvent ainsi goûter des fruits de saison, ainsi que des légumes, des soupes et des jus de fruit (20 établissements scolaires en 2010).

Parallèlement, des animations sont organisées dans les classes en fonction des tranches d'âges, de la petite section au CM2. Elles sont assurées par des professionnels de la santé (animateurs de prévention, diététiciens, chirurgiens-dentistes). De plus, pour compléter ces interventions, les parents bénéficient de rencontres avec les différents intervenants, à l'occasion des manifestations organisées par l'école.

L'assiette en marche

Cette initiative permet, durant un mois, de mettre en place toutes sortes d'animations afin de transmettre, dans une ambiance conviviale et festive, les messages qui permettront de devenir acteur de sa santé. Goûters partagés, échanges de recettes, buffets colorés, tout est mis en œuvre pour qu'un grand nombre de cristoliens savourent ces conseils. De la fête des haltes garderies au marché du Mont-Mesly, des milliers de cristoliens sont associés à cet évènement.

Dégustation de fruits au marché





Semaine du développement durable



5.2 Sensibiliser au développement durable

De **multiples actions de sensibilisation** sont menées en direction des plus jeunes :

- A l'occasion de la **semaine nationale du développement durable**, la ville de Créteil propose en partenariat avec la Communauté d'agglomération Plaine centrale de nombreuses initiatives. Ainsi, du 3 au 6 avril, une animation exposition sur les transports « Bougez vert » a été présentée à l'hôtel de ville. 8 classes ont été accueillies, 9 groupes d'enfants, ainsi que 2 groupes d'adultes, soit **467 visiteurs**. Par ailleurs, une soirée thématique sur les économies d'énergie dans l'habitat collectif a été organisée, ainsi que deux visites : l'une des installations du réseau de chauffage urbain, l'autre du service Propreté urbaine de Plaine centrale à Alfortville.

- La ville de Créteil accompagne les **projets pédagogiques** dans le domaine du développement durable : classes de découverte (proposition d'un séjour « écologie et éducation au développement durable »), activités sur le temps scolaire dans le domaine de l'environnement (interventions dans plusieurs écoles sur les déchets, l'eau, l'énergie, la biodiversité, les éco-gestes, ...).

- Des **projets spécifiques** sont également **accompagnés tout au long de l'année scolaire** : en 2011/2012, deux classes de l'école Mendès (maternelle et élémentaire) et une autre de Beuvin A. Pour l'année 2012/2013, un accompagnement spécifique est proposé à l'école élémentaire Mendès-France pour une labellisation nationale « éco-école ».

- Créteil propose depuis plusieurs années des classes d'eau : pour 2011/2012, 58 classes d'eau ont été réalisées dans 15 groupes scolaires cristoliens.

- Depuis 2011, la ville et la société Lyonnaise des Eaux proposent de **nouvelles activités autour de l'eau, financées par le Fonds de solidarité**. Ainsi, en 2012, des parcours « découverte de la ville » autour du lac et au bord de la Marne ont été organisés pour les classes ainsi que diverses activités nautiques pour les différentes structures d'accueil de la direction de la Jeunesse à Créteil et ses alentours, mais également lors de mini-séjours.

- Un certain nombre **d'activités** est mis en place **dans les différentes structures du service Enfance-Loisirs et celles du pôle Jeunesse** : jardinage dans les structures et aux centre horticole de Mandres-les-Roses, tri sélectif dans le cadre d'activités autour de la propreté de quartier et de Récup-Art, découverte de la faune et la flore des plans

d'eau de la ville (Lac, Marne) et nouvelles activités nautiques, ...

- **Les conseils d'enfants, d'adolescents et de jeunes** réfléchissent également sur le thème du développement durable. Grâce au soutien financier du Fonds de la Lyonnaise des Eaux, le Conseil Municipal des Enfants a travaillé avec un graphiste afin de créer **une exposition sur le cycle de l'eau**. Cette production sera disponible dès janvier 2013.

En octobre 2012, lors d'un échange de jeunes avec la Ville jumelée de Falkirk, le conseil des jeunes et le CLAP, en partenariat avec le comité de jumelage, ont programmé une **visite de la toiture végétalisée de l'école Aimé Césaire**. Cette visite a permis également la présentation des engagements des deux villes sur le développement durable et a permis de confronter les différentes approches.

- Enfin, les comités de quartier ont souhaité programmer des assemblées générales thématiques consacrées aux différents axes du développement durable (énergie, propreté urbaine...). Des visites de sites (usine d'incinération, usine de tri sélectif, centre horticole de Mandres-les-Roses) ont été également organisées afin de sensibiliser les habitants et faire des comités de

quartier des relais majeurs de la politique de développement durable.



Activités pour les structures de jeunesse



Visite du Comité de quartier



Animation à Mandres les Roses



3.5 Les suites des Assises de la Ville en novembre 2010 sur le développement durable

La 7ème édition des Assises de la Ville a eu lieu **les 20 et 21 novembre 2010 sur le thème du développement durable**. Les membres des comités de quartier ont été associés à la préparation de cette initiative.

Deux ans après, la ville de Créteil a souhaité revenir sur ces Assises afin de présenter les suites qui ont été données aux propositions. Ainsi, s'est déroulée le 17 novembre **une matinée de restitution des travaux engagés**, à laquelle 50 cristoliens ont participé.

Celle-ci s'est organisée autour de la projection d'un diaporama présentant les avancées de la ville et de la communauté d'agglomération sur les différents thèmes du développement durable (énergie, transports, économie sociale et solidaire, déchets). Cette réunion a été également mise à profit pour présenter la démarche d'élaboration du plan climat-énergie territorial (PCET). L'Agence de l'énergie du Val-de-Marne est intervenue pour illustrer certaines problématiques liées au réchauffement climatique et leur implication au niveau local.

Assises
UN TEMPS FORT DE
LA DÉMOCRATIE LOCALE **de la**
Ville

2010
▼
2012
2 ans après

SYNTHESE

PROJETS POUR 2013

Logements collectifs : Parallèlement aux rénovations menées dans chaque résidence, Créteil Habitat – Semic étudie un vaste projet de rénovation thermique des bâtiments du Mont-Mesly. Le projet ambitieux consiste en une amélioration de l'isolation thermique des terrasses et des façades, de manière à faire progresser le confort thermique des habitants.

Nombre de bâtiments concernés :

61 soit 2 588 logements

Investissement : 24 M€

Durée des travaux : 5 ans

Réduction estimée de la consommation

d'énergie : - 50%

Chauffage urbain : L'objectif est de dépasser 50% d'énergie renouvelable, afin de réduire les émissions de GES et les factures des usagers. D'importants travaux vont être entrepris en 2013 pour implanter une pompe à chaleur sur le puits de géothermie actuel et mailler les différents sous-réseaux.

Budget : 10 M€

Durée des travaux : 3 ans

Climat - Energie : En 2013, le Plan Climat-Energie Territorial de Créteil doit être adopté. Il intégrera à la fois un volet interne (avec le diagnostic « Patrimoine et services » réalisé en 2012 et son plan d'actions 2013-2015) et externe. Des actions de concertation avec les acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, ...) sont également à prévoir.

Vélos en libre service - Cristolib' : Afin d'améliorer les services offerts aux cristoliens, des évolutions vont être mises en œuvre progressivement : accès à un nouveau service Cristolib express pour avoir rapidement une carte d'abonnement, mise en place de nouvelles offres pour les entreprises et collectivités avec une tarification préférentielle, offres promotionnelles dans le cadre d'évènements particuliers ; mise en place d'une application nomade qui permettra aux utilisateurs d'avoir des informations via leur téléphone portable.

LA VILLE DE CRETEIL, EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

PARTIE 3

1. Le pilotage interne du développement durable

1.1 Le conseil municipal

Par ses délibérations, le conseil municipal règle les affaires de la ville de Créteil. Il est composé de 53 membres.

Un maire-adjoint a en charge plus particulièrement les domaines du développement durable et de l'environnement.

Les autres élus investissent également les enjeux du développement durable au sein de la délégation dont ils ont la charge : éducation, petite enfance, sports, cadre de vie, santé, sports, urbanisme, démocratie locale, ...

1.2 Les directions et services municipaux

Dans le cadre de leurs missions habituelles, les directions et services municipaux participent à la mise en œuvre de la politique de développement durable au sein de la collectivité. 1 814 emplois permanents les composent : 90 de catégorie A, 140 de catégorie B, 1 576 de catégorie C, auxquels s'ajoutent les 401 agents du Centre communal d'action sociale.

Elle accompagne la direction générale dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement durable et les directions opérationnelles dans la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur fonctionnement et leurs actions.

LA DIRECTION GÉNÉRALE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2011, la direction du développement durable, de la politique de la ville et du sport a été créée en regroupant, sous une même direction générale adjointe, les services du développement durable, de l'environnement, de la propreté urbaine, de l'hygiène publique, ainsi que les services politique de la ville, sports et Duvauchelle.



La mise en place des référents développement durable

Fin 2011, a été mis en place un réseau de référents développement durable dans les services municipaux (un par direction). Ces agents ont ainsi accès aux informations sur le développement durable et peuvent échanger sur les enjeux qui y sont liés, et ainsi mieux appliquer cette notion dans leur activité professionnelle.

En 2012, deux rencontres ont eu lieu, rassemblant également les référents développement durable des services de Plaine centrale : la 1ère réunion au mois de mars a permis de découvrir l'installation de géothermie du réseau de chauffage urbain et de présenter les projets en cours ; la 2ème avait pour thème l'énergie et le climat.

2. Le diagnostic sur les émissions de gaz à effet de serre

En application de la loi Grenelle 2, qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) avant le 30 décembre 2012, la ville de Créteil a réalisé en 2012 une étude de type « bilan carbone » couvrant l'ensemble de son patrimoine (bâtiments et véhicules) et des services qu'elle rend à ses administrés (réseau de chauffage urbain, transport des enfants en cars, ...). De plus, les émissions provenant des déplacements domicile-travail des agents municipaux ont été intégrées au diagnostic.

Plusieurs objectifs ont été atteints :
- l'évaluation des émissions de GES générées

Référents développement durable



pendant l'année 2010,

- la hiérarchisation du poids de ces émissions par domaine (énergie, déplacements et fret),
- des propositions d'actions permettant de réduire les émissions de GES.

Les résultats

Les émissions globales de GES générées en 2010 par la ville de Créteil ont été évaluées à 75 000 tonnes équivalent CO². Le chauffage urbain représente à lui seul 90% des émissions. Afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'importance des autres postes, un périmètre restreint (sans le chauffage urbain) a été analysé, portant sur 7 900 tonnes équivalent CO².

Le poste « énergie » (consommations énergétiques des bâtiments communaux) est prépondérant avec 71% des émissions. Il est suivi par le poste « déplacements des personnes » avec plus de 20% des émissions (la majorité des émissions de ce poste étant liée aux déplacements domicile-travail des agents municipaux) et le poste « fret » (principalement les émissions liées aux consommations de carburant des engins techniques de la ville) avec 8% des émissions.

Un plan d'actions 2013-2015

A partir de ces éléments de diagnostic, un plan d'actions est proposé pour les années 2013 à 2015 :

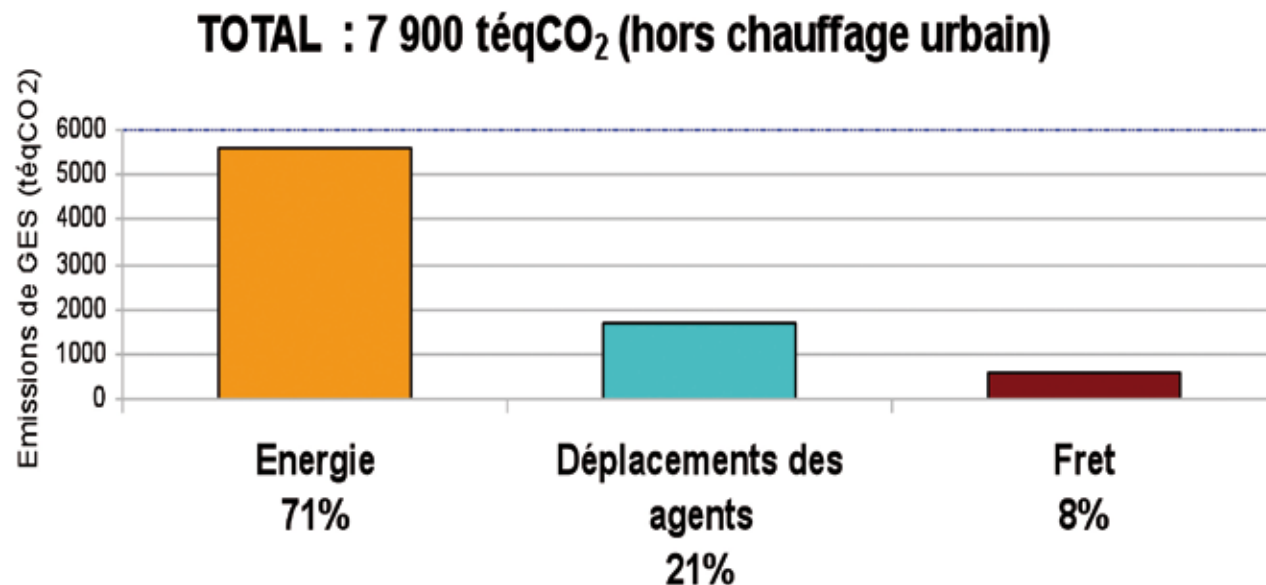
- **Chauffage urbain** : augmentation de la part des énergies renouvelables (55%)

- **Eclairage public** : poursuite du programme de travaux (lampes à sodium haute pression ou à leds, réducteurs de puissance pour l'éclairage de nuit, réorganisation des points lumineux, adaptation du niveau d'éclairage au type de zone concernée, ...).

- **Bâtiments municipaux** : suivi et analyse des consommations en interne avec la mise en place d'un groupe interne « fluides », actions de sensibilisation des agents aux éco-gestes, poursuite d'un programme de travaux dans les équipements (ampoules basse consommation, détecteurs de présence, remplacement des fluides frigorigènes, travaux d'isolation, ...), valorisation financière des actions avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

- **Déplacements des agents** : mise en place d'un plan de déplacements pour inciter les agents à utiliser les transports doux (transports en commun, vélo, marche), sensibilisation à l'éco-conduite pour les agents municipaux, choix et gestion de la flotte des véhicules en prenant en compte la réduction des émissions de GES, incitation à l'utilisation de vélos.

- **Fret** : poursuite du choix d'achats de véhicules peu émissifs, démarche auprès des prestataires et fournisseurs pour réduire les émissions de GES.



Avec ce plan d'actions, il est proposé d'afficher des **objectifs de réduction des émissions de GES** :

- chauffage urbain : - **25% d'ici 2015** (chiffre calculé avec comme hypothèse 30% d'énergie provenant de l'usine d'incinération et 25% du puits de géothermie),

- autres postes : - **2% par an**, afin de s'inscrire dans les objectifs nationaux (en prenant 2010 comme année de référence).

Ce diagnostic constitue le premier volet du plan climat-énergie de la ville de Créteil qui sera adopté en 2013.

3. Des efforts continus sur le patrimoine public

Le patrimoine que gère la ville de Créteil est particulièrement important avec au total **250 bâtiments publics**, dont 25 groupes scolaires, 28 équipements sportifs, 20 bâtiments culturels, 6 parkings et 3 piscines, soit un total de 293 000 m² de bâtiments entretenus.

3.1 Des exemples de construction innovante

La Maison de l'Enfance Aimé Césaire

Créteil souhaite que les nouveaux équipements présentent des caractéristiques environnementales, montrant ainsi son

engagement en faveur de la réduction des émissions de GES. La Maison de l'Enfance Aimé Césaire, qui comprend une crèche, une école maternelle, une école élémentaire et un centre de loisirs, s'inscrit parmi les constructions neuves les plus remarquables de la ville. D'un coût global de 22,3 M€, ce bâtiment intègre des choix environnementaux innovants :

- La toiture entièrement végétalisée avec une prairie sauvage.

- Il est équipé de protections solaires et de vitrages performants.

- Le système de gestion des fluides est optimal : il est raccordé au réseau de chauffage urbain alimenté pour partie par la géothermie, une ventilation double-flux permet de récupérer la chaleur, les éclairages sont tous basse consommation.

- 112 **panneaux photovoltaïques** sur une surface de 167 m² produisent de l'électricité « propre » (évaluée à 34 400 kWh/an) qui est revendue à EDF. Cette production représente environ 8% de la consommation du bâtiment.

- Les eaux pluviales sont récupérées pour l'arrosage des espaces verts.

Maison de l'Enfance (panneaux photovoltaïques)



Rénovation École Beuvin



Projet Stade Desmond



Le bâtiment de vestiaires du stade Desmond

Le stade Desmond situé au nord de la ville comprend notamment un terrain synthétique de football utilisé par les équipes locales, les établissements scolaires du secteur et diverses associations. Afin que ce terrain puisse accueillir des matches de championnat jusqu'au niveau régional, Créteil construit des vestiaires conformes aux exigences de la Fédération française de football. Avec 450 m² de surfaces utiles, le nouveau bâtiment a été conçu pour permettre une distribution intérieure fonctionnelle des espaces et pour assurer une intégration des installations techniques.

Il comportera une toiture à pans inversés ; ce qui permettra de poser des panneaux solaires selon la meilleure orientation et sans que ces derniers soient perçus depuis le terrain de jeux. Les volumes bas seront couverts par une toiture végétalisée avec une cuve pour la récupération des eaux pluviales.

Le gymnase sera raccordé au réseau de chauffage urbain. Le chauffage sera modulé selon les pièces (vestiaires, douches, vestiaires arbitres, différents locaux de rangement, techniques et circulations).

Toutes les dispositions ont été réfléchies dans le but de limiter les impacts sur l'environnement et dans une maîtrise des coûts de fonctionnement. Le bâtiment présentera les caractéristiques suivantes : élévation en briques creuses avec un classement thermique performant évitant le doublage intérieur ou extérieur, épaisseur de 0,37 m, terrasses végétalisées, eau chaude solaire, VMC double flux, limitation de l'emploi de l'éclairage artificiel, etc.

Le groupe scolaire Charles Beuvin

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier des Bleuets, d'importants travaux d'isolation thermique ont été réalisés au groupe scolaire Charles Beuvin.

Les deux bâtiments de l'école élémentaire rencontraient une déperdition thermique importante.

En 2010, il a été procédé au remplacement de l'ensemble des châssis usagés par des châssis double vitrage et filtre réfléchissant dans toutes les classes. Cette intervention a été complétée en 2011 sur l'ensemble du groupe scolaire par le doublement extérieur des pignons ainsi que les parties des façades en brique par des panneaux compacts stratifiés de type Fundermax, assurant une bonne étanchéité à l'eau et à l'air avec un

isolant thermique. Ce complexe permet aussi d'améliorer encore la consommation énergétique et de diminuer les coûts de fonctionnement.

3.2 Des toitures végétalisées sur certains bâtiments publics

La ville de Créteil a choisi d'expérimenter l'installation de toitures végétalisées sur trois équipements publics : le bâtiment administratif rue du 8 mai 1945 (414 m²), le logement de fonction du groupe scolaire Albert Camus (123 m²) et le groupe scolaire de La Habette (660 m²).

La végétalisation apporte des réponses aux enjeux de développement durable : elle permet d'améliorer le confort d'été, c'est-à-dire réduire - sans dépense d'énergie liée à la climatisation - la température de l'ordre de 40 %, d'accumuler de l'eau qui sera ensuite utilisée en partie par les plantes, et d'atténuer la chaleur en été.

3.3 Un effort important et soutenu depuis plusieurs années

Des travaux importants

En 2012, sur les 5,6 M€ consacrés aux travaux sur le patrimoine, nombreux sont ceux qui permettent de renforcer l'isolation thermique (exemples : intervention sur les facades du gymnase Schweitzer et du groupe scolaire Beuvin, remplacement de menuiseries extérieures au groupe scolaire Gerbault, refexion partielle ou totale des étanchéités de terrasse au groupe scolaire Gerbault, à l'école maternelle Albert Camus, au Club de Créteil et au groupe scolaire Léo Lagrange, au groupe scolaire Mendès France) ou d'optimiser la gestion du chauffage (exemples : passage au gaz de la chaufferie de la MJC du Mont-Mesly, remplacement des radiateurs du groupe scolaire Camus).

Un suivi des consommations des bâtiments municipaux

L'évolution des consommations des bâtiments fait l'objet d'un suivi particulièrement soigné et rigoureux, afin de contenir les dépenses. Ainsi, entre 2010 et 2011, les dépenses de fioul ont baissées avec notamment le passage au gaz de la chaufferie de la MJC Village. Les dépenses liées



Maison de l'Enfance (toiture végétalisée)

au chauffage urbain, à l'électricité et au gaz ont augmenté en raison principalement des hausses tarifaires.

Evolution des consommations des bâtiments en €

Variation 2010 - 2011	
Chauffage urbain et eau chaude sanitaire	6,9%
Electricité (hors éclairage public tarif vert)	4,8%
Gaz	4,2%
Fioul	-2,1%

Source : Direction des Services Techniques

Créteil a ainsi la possibilité de valoriser les travaux qu'elle a réalisés au titre des économies d'énergie. EDF a participé à hauteur de 2,8 M€ au titre des CEE à la réalisation de la liaison entre l'usine d'incinération et le réseau de chauffage.

Par ailleurs, Créteil a conclu en octobre 2010 une convention avec le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) qui l'habilite à obtenir pour le compte de la ville des CEE correspondants aux actions de maîtrise d'énergie réalisées. En 2011 et 2012, le montant des ventes des CEE s'est élevé à : 11 984 €.

La valorisation financière des travaux d'énergie réalisés

Voiture de la ville



Un nouveau dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été mis en place pour réduire la consommation nationale d'énergie, et repose sur l'obligation imposée aux fournisseurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients. Les certificats sont attribués aux acteurs « éligibles » : les obligés d'une part, mais également les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et l'ANAH, pour des opérations qu'ils entreprennent en propre ou auprès de tiers.

4 Les pratiques durables dans les services municipaux

4.1 Un parc automobile performant

Le parc automobile de la ville est composé de **237 véhicules** dont 93 véhicules utilitaires, 67 véhicules légers, 12 poids-lourds, 10 pour le transport en commun, 5 engins spécifiques et 50 deux-roues.

Au titre de l'année 2012, la baisse du nombre de cyclomoteurs, la disparition des scooters électriques (coût prohibitif de remplacement des batteries) et l'arrivée d'un poids-lourds supplémentaire, en l'occurrence une cureuse pour le service de l'assainissement sont à remarquer.

L'évolution des consommations fait l'objet d'un suivi très précis, grâce aux outils informatiques. Ainsi, les consommations ont pu être maîtrisées (+ 0,59 %), malgré l'évolution de la flotte automobile. La baisse de la consommation de GPL (gaz pétrole liquéfié) s'explique par des problèmes techniques particulièrement mis en évidence dans le cadre de contrôles devenus obligatoires.

Consommation des différents types de carburant

	2011 (en l)	2012 (en l)
Sans-plomb	58 084	63 202
Gasoil	169 344	173 836
GPL	32 992	24 922
TOTAL	260 420	261 96

Source : Direction des Services Techniques

4.2 La modernisation de l'éclairage public

La spécificité du réseau d'éclairage public de Créteil est son **alimentation en haute tension** à partir de **5 postes de transformation HT** (de 20 000 Volts > 3 200 Volts) raccordés au réseau d'EDF, dont l'avantage est un coût d'achat de l'énergie moindre. L'âge moyen du réseau est d'environ 50 ans

Sur chaque nœud du réseau, 571 transformateurs enterrés (3 200 Volts > 220 Volts) et 267 boîtes de coupure alimentent en basse tension les quelques 10 000 points lumineux sur la ville.

Le remplacement du mobilier d'éclairage

La rénovation de l'éclairage public s'inscrit dans l'objectif **d'optimiser les dépenses énergétiques**.

Les ampoules à ballon fluorescent (couleur blanche), qui équipent encore 31% du parc de lanternes, sont **remplacées progressivement** par des ampoules au sodium (couleur jaune) ou à iodure métallique (couleur blanche) moins consommatrices d'énergie (réduction de 100 W en moyenne) et beaucoup plus efficaces au niveau de la luminosité. Depuis 2005, 1 326 lampes ont ainsi été remplacées, permettant une baisse de puissance de 26%.



De même, les luminaires « boules », sources de pollution lumineuse (60% du flux lumineux partent vers le ciel) sont remplacés par des modèles plus appropriés, d'une consommation moindre.

Exemples : Sur le Quai de la Croisette, les boules ont été remplacées par des mâts imitation bois et des lanternes modernes). Sur la RD 19, entre Bonneuil et l'Hôpital Henri Mondor, les 99 anciennes lanternes sodium ont été remplacées par des lanternes fermées, équipées d'ampoules de 250 W. L'efficacité lumineuse est restée identique, par contre la consommation électrique a été réduite de 40%.

L'allumage et l'extinction de l'éclairage public sont réglés automatiquement grâce à des interrupteurs crépusculaires au seuil équivalent à la perception de l'œil humain. Toutes les lanternes remplacées sont **équipées de ballasts électroniques** (dispositifs permettant de faire fonctionner l'ampoule) et à régulation automatique de tension (bi- tension). Le **système bi-tension abaisse la luminosité de 20% pendant une partie de la nuit** (environ 6 heures).



Lampadaire

Impact sur les consommations électriques

L'éclairage public représente plus de **30 % des dépenses générales d'électricité** de la commune.

Entre 2005 et 2011, malgré l'augmentation des points lumineux (jusqu'à 955 lanternes rajoutées sur le réseau de la ville lorsque l'éclairage du RD1 était alimenté par le réseau Ville), la **consommation électrique a été diminuée de 2,1%**, grâce à la modernisation des matériels.

La conception de notre réseau en haute tension, ne permet pas de mener de bilan plus précis à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur plus restreint, comme cela peut être fait dans les villes ayant un réseau basse tension (un compteur par secteur).

Les perspectives

Les **nouvelles technologies** en matière d'éclairage public font l'objet de tests sur la ville. Les premières lanternes LED (diodes électro luminescentes) ont été mises en place rue du Cap dans le cadre d'un partenariat avec le fournisseur et l'entreprise de travaux, afin que cette technologie puisse faire l'objet d'un test grandeur nature à Créteil.

Les solutions actuellement développées d'alimentation de l'éclairage public par des sources **d'énergie renouvelable** (panneau photovoltaïque, éolien) ne permettent pas de mettre en œuvre un éclairage de voirie autonome du fait de la puissance délivrée par les systèmes actuels de batteries. Un candélabre de ce type a été testé en zone piétonne en 2010 rue Novi Beograd. Cet équipement ne s'est pas révélé satisfaisant en période hivernale (temps de recharge insuffisant au regard du temps d'éclairage).

D'autres pistes pourront être explorées, comme la mise en place en zones piétonnes de **systèmes d'éclairage LED avec détection de présence** et abaissement de puissance de plus de 50%.

Éteindre l'éclairage public une partie de la nuit est une solution déjà pratiquée dans certaines villes pour réduire les dépenses énergétiques et la pollution lumineuse. Elle est **difficilement envisageable** dans une ville comme Créteil au regard des responsabilités en matière de sécurité publique.

4.3 Une consommation d'eau en diminution pour le patrimoine municipal

Plusieurs initiatives ont permis de diminuer les consommations d'eau pour les bâtiments et les espaces verts municipaux :

- Dans le cadre du nouveau contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux, la « télé relève » (relève à distance) a été généralisée sur les 400 compteurs installés sur les bâtiments municipaux et sur les réseaux d'arrosage, permettant de détecter très rapidement les fuites et anomalies de consommation.

- La Maison de l'Enfance Aimé-Césaire est équipée d'un dispositif de récupération des eaux pluviales : elles sont stockées dans des cuves d'une capacité totale de 40 m³.

- Des stations de pompage ont été installées, permettant d'arroser les espaces verts et de nettoyer la voirie : une borne est installée dans le quartier de la Pointe-du-Lac, une autre dans la zone Europarc et enfin une dernière près de l'Hôtel-de-Ville. Au total, ce sont 25 000 m³ qui ont été ainsi économisés pour l'année 2011, représentant une économie de 40 K€/an.

- Après la remise en état du système de pompage dans le puits existant, un réseau d'arrosage



Station de pompage du lac



Maison de l'Enfance (citerne eau)



Végétalisation des pieds d'arbre



Plantation de moutarde (engrais vert)

intégré a été mis en place dans le parc Dupeyroux, permettant également de faire des économies.

4.4 Des pratiques horticoles respectueuses de l'environnement

Le service des Parcs et Jardins entretient 201 hectares (17% de la surface de la ville), 11 000 m² de fleurissement répartis en 330 points, 95 massifs, et s'occupe de 26 bassins et fontaines.

Depuis quelques années, de nouvelles pratiques se développent, plus respectueuses de l'environnement et créatrices de nouveaux paysages. Elles ont été récompensées par **l'attribution de « 4 fleurs » au Concours des Villes et Villages fleuris.**

Enfin en 2011, le service des parcs et jardins a développé deux actions particulières :

La végétalisation des pieds d'arbre

Cette technique participe de la protection du système racinaire de l'arbre au sol, contribue à l'embellissement du pied, permet de contenir le développement d'herbes indésirables, évite le tassement et l'érosion de la terre, favorise la perméabilité et la pénétration de l'eau dans le

sol et sert d'abri aux précieux insectes auxiliaires (coccinelles et pucerons).

L'utilisation d'engrais verts dans les espaces verts

Il s'agit d'utiliser les vertus agronomiques de certaines plantes qui vont être semées en place dans une parcelle. Cette culture temporaire permet de préparer le sol à accueillir la culture suivante (massif d'arbustes, massifs de fleurs annuelles ou vivaces, rosiers...). Ces plantes appelées « engrais verts » enrichissent le sol. A la fin de leur cycle, elles sont broyées en place et réincorporées au sol.

Ainsi, les jardiniers n'utilisent plus de désherbants granulés, d'insecticides, d'engrais minéraux.

Toutefois, des désherbants liquides sont encore un peu utilisés, notamment pour l'entretien du cimetière.

La quantité de produits phytosanitaires consommés par les services municipaux est évaluée à 0,00006 litre/m².

4.5 Une politique d'achats responsables

Reprenant les obligations de la charte constitutionnelle de l'environnement, le Code

des Marchés Publics impose aux acheteurs publics de prendre en compte des objectifs de développement durable et donc de concilier protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

La ville de Créteil et le CCAS se sont inscrits dans cette démarche depuis 2008 en intégrant des dispositions environnementales et sociales dans leurs marchés publics. Ces dernières sont dorénavant quasi systématiques, quelque soit la procédure mise en œuvre et le montant du marché.

4.6 Des pratiques environnementales des services et des agents municipaux

Depuis de nombreuses années, des pratiques environnementales se développent au sein des services municipaux :

- la généralisation de l'utilisation du papier 100 % recyclé
- l'utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables
- le recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes

- l'achat de fournitures recyclées
- dans les écoles : suppression de certains produits d'entretien avec l'acquisition de mono-brosses adaptées et d'auto-laveuses écologiques, réduction de la consommation des essuie-mains papier avec l'installation de sèche-mains électriques, réduction du nombre de barquettes jetées avec l'installation de selfs dans les restaurants scolaire
- l'introduction de pain avec de la farine issue de l'agriculture biologique dans les restaurants administratifs
- le développement de procédures dématérialisées (dématérialisation des bons de commande, envoi des fichiers informatiques en remplacement des documents papier, comme par exemple l'envoi des factures des prestations scolaires et périscolaires dématérialisées pour les familles le souhaitant).

PRATIQUES DURABLES À L'IMPRIMERIE MUNICIPALE :

- Pour la réalisation des plaques offset, la mise en place d'un périphérique informatique unique (communément appelé CtP : littéralement « ordinateur vers plaque ») a remplacé le labo photo et ses périphériques. Ainsi, ont été supprimés les rejets de chimie (800 litres de produits de révélateur et fixateur / an). La consommation d'eau (2 000 à 3 000 litres / an) est actuellement presque nulle.
- Les anciens tirages sont recyclés, afin de faire des blocs brouillons.
- Les chutes de papier ou bristol alimentent la création et l'animation des activités en crèche.

CONCLUSION

L'ensemble des actions en cours et à venir montre bien l'engagement de la ville de Créteil en faveur du développement durable.

Plusieurs projets ambitieux marqueront l'année 2013 :

- L'adoption d'un **plan climat-énergie territorial** à élaborer avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, entreprises, bailleurs, associations, université, ...).

- L'alimentation du **réseau de chauffage urbain** avec plusieurs sources d'énergie renouvelable constitue une priorité pour la ville de Créteil.

- Un effort est poursuivi sur les **économies**

d'énergie dans les bâtiments, qu'il s'agisse des équipements publics municipaux ou encore des réalisations de Créteil Habitat – Semic.

- **L'éducation des plus jeunes** constitue un enjeu important avec des initiatives autour de la semaine du développement durable, l'accompagnement de projets pédagogiques des établissements scolaires autour de l'environnement, ainsi que la mobilisation des comités de quartier autour de questions liées à leur environnement et au mieux-vivre ensemble.

Ces efforts se conjugueront avec ceux de Plaine centrale, qui agira en 2013 plus particulièrement dans les domaines de l'habitat, la propreté urbaine, les déchets ou encore la lecture

publique avec l'ouverture de la nouvelle médiathèque qui présentera des caractéristiques environnementales innovantes.

Un **dispositif d'évaluation globale** de la politique de Créteil en matière de développement durable **reste encore à construire**, avec les outils pertinents de mesure, d'évaluation et de valorisation des projets. En attendant, le tableau de bord proposé en 2011 a été complété (annexe 1) et permet de suivre l'évolution des actions.

Par ailleurs, est joint également en annexe 2 le tableau de bord des propositions des Assises de la ville qui ont eu lieu en novembre 2010 sur le thème du développement durable.

INDICATEURS POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE

INDICATEURS	ANNEE 1		ANNEE 2	
Des actions publiques qui s'inscrivent dans une logique de développement durable				
1. Lutter contre le changement climatique				
<i>Alimenter le réseau de chauffage urbain avec plusieurs sources d'énergie</i>				
Longueur total du réseau de chauffage urbain	2011	26,9 km	2011	26,9 km
Nombre de chaufferies mixtes (gaz/fioul)	2011	9	2011	9
Nombre de chaufferies co-génération	2011	2	2011	2
Nombre de logements et d'équipements desservis	2011	32 742	2011	32 824
Part des énergies renouvelables	2009/2010	36%	2010/2011	39,3%
<i>Favoriser la construction de bâtiments avec des caractéristiques environnementales innovantes</i>				
Engagement dans la construction de bâtiments avec des caractéristiques environnementales innovantes	2011	oui	2012	oui
<i>Accompagner l'engagement durable de Créteil Habitat - Semic</i>				
Montant des travaux d'isolation des logements			2011-2012	Les Motteaux : 5 M€ HT
Montant des travaux de réhabilitation des logements du Mont-Mesly			2011-2012	Place de l'Abbaye : 9 M€ HT 47 immeubles 5,5 M€ HT
Montant des travaux de rénovation			2011-2012	Ascenseurs Montaigut-Michelet-La Habette : 2,5 M€ HT
Montant des constructions de logements	2011	Chemin de Mesly 5,9 M€ HT	2012	Extension Sarrazins : 13,8 M€ HT
Montant des autres opérations			2011- 2012	Extension Sarrazins (éclairage bassin eaux de pluie) : 1,2 M€ HT
Gestion de l'eau (kit économiseur)			2012	300 k€
<i>Favoriser les infrastructures de transport en commun</i>				
Nombre de stations de métro	2011	5	2012	5
Nombre de lignes de bus	2011	11	2012	11
Nombre de stations de bus	2011	162	2012	162
Nombre de lignes de la STRAV	2011	3	2012	3
Nombre de ligne de Transport en Commun en Site Propre	2011	2	2012	2
Nombre de km supplémentaires de la ligne de Métro n°8	2011	1,3 km		
<i>Offrir un service de voitures en partage : Autolib'</i>				
Nombre total de stations sur Créteil	2011	1	2012	16
<i>Réglementer le stationnement pour désengorger certains quartiers</i>				
Nombre d'horodateurs installés alimentés par énergie solaire	2011	10	2012	10
<i>Favoriser les circulations douces</i>				
Nombre de km linéaire de pistes cyclables sur Créteil	2011	environ 67,2 km		Pistes cyclables sur trottoir : 7,8 km Pistes cyclables : 5,3 km Zone 30 : 30,5 km
Nombre de rue mises en double sens cyclables	2011	22	2012	22
Nombre de stations Cristolib	2011	10	2012	10

<i>Offrir un service de voitures en partage : Autolib'</i>				
Nombre total de stations sur Créteil	2011	1	2012	16
<i>Réglementer le stationnement pour désengorger certains quartiers</i>				
Nombre d'horodateurs installés alimentés par énergie solaire	2011	10	2012	10
<i>Favoriser les circulations douces</i>				
Nombre de km linéaire de pistes cyclables sur Créteil	2011	environ 67,2 km		Pistes cyclables sur trottoir : 7,8 km Pistes cyclables : 5,3 km Zone 30 : 30,5 km
Nombre de rue mises en double sens cyclables	2011	22	2012	22
Nombre de stations Cristolib	2011	10	2012	10
2. Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles				
<i>Prendre en compte la vulnérabilité du territoire</i>				
Engagement dans un Plan de prévention du Risque Inondation (PPRI)	2007	oui		
<i>Mettre en place une gestion durable de l'eau potable</i>				
Engagement dans une charte sur l'eau (Plan Bleu du Conseil général)	2009	oui		
Volume d'eau potable distribuée par la Lyonnaise des Eaux	2010	6 millions de m ³	2011	5 705 031 m ³
Prix unitaire du service d'eau potable (hors assainissement)	2010	2,16 € TTC au m ³	2011	2,21 € TTC/m ³
Nombre de km linéaire de canalisation distribuant l'eau potable à Créteil	2010	127 kml	2011	126 306 ml
<i>Assainir les eaux usées et pluviales</i>				
Nombre de km linéaire du réseau séparatif de collecte des eaux	2010	198 000 ml	2011	159 110 ml
Prix unitaire du service de l'assainissement	2010	1,91 € TTC/m ³	2011	2,00 € TTC/m ³
Réseau communal eaux usées	2010	80,65 km	2011	76,30 km
Réseau unitaire	2010	6,6 km	2011	5,11 km
<i>Agir concrètement en faveur de la biodiversité</i>				
Engagement dans une charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels	2009	oui		
<i>Développer et valoriser les jardins familiaux</i>				
Nombre de jardins familiaux mis à la disposition des habitants de Créteil	2011	59	2012	59
<i>Un projet structurant : la "Tégéval"</i>				
Engagement dans un projet structurant de Coulée Verte	2011	oui		

3. Renforcer les solidarités

Une politique forte en faveur de la prévention et du développement social

Nombre d'aides versées au titre de l'accès et au maintien de la fourniture d'énergie	2010	1 998	2011	2 094
Montant des aides versées au titre de l'accès et au maintien de la fourniture d'énergie	2010	134 k€	2011	145 k€
Nombre total d'aides versées (toutes aides confondues)	2010	8 500 aides versées	2011	9 000 aides versées

Favoriser l'accessibilité et l'insertion des personnes en situation de handicap

Engagement pour l'amélioration de l'accessibilité des établissements municipaux	2012	oui		
---	------	-----	--	--

Accompagner les opérations de rénovation urbaine

Engagement dans une charte nationale d'insertion	2010	oui		
Montant de la rénovation urbaine du quartier des Bleuets		106 M€		
Montant de la rénovation urbaine du quartier Petit Pré - Sablières		64,8 M€		

Développer une solidarité avec d'autres pays du sud

Nombre de villes jumelées avec Créteil	2011	8 villes	2012	8 villes
--	------	----------	------	----------

4. Accompagner tous les âges de la vie

Soutenir les jeunes parents et la petite enfance

Nombre total de places offertes (crèches collectives, familiales, haltes-garderies)			2011	671 places
---	--	--	------	------------

Accompagner les personnes âgées

Nombre de personnes des clubs troisième âge participant aux animations de Créteil	2010	1 200 personnes	2011	1 250 personnes
---	------	-----------------	------	-----------------

5. Favoriser des actions de sensibilisation dans le domaine du développement durable

Sensibiliser au développement durable

Nombre de personnes accueillies à la Semaine nationale du développement durable	2011	3 300 personnes	2012	1 200 personnes
---	------	-----------------	------	-----------------

Les Assises de la ville

7ème édition des Assises de la Ville sur le développement durable	2010	oui	2012	Matinée de restitution sur les actions engagées depuis novembre 2010
Nombre de participants	2010	200	2012	50

La ville de Créteil exemplaire et responsable

1. Le pilotage interne

Nombre d'agents permanents de Créteil	2010	1 768 agents	décembre 2012	1814 agents
Nombre d'agents permanents du CCAS	2010	398 agents	2012	401 agents

2. La réalisation d'un diagnostic sur les émissions de gaz à effet de serre

Engagement de Créteil dans l'élaboration d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur son patrimoine et ses activités	2011	oui		
Emissions de gaz à effet de serre patrimoine et services (périmètre total avec le chauffage urbain)			2010	75 000 tonnes équivalent CO ₂
Emissions de gaz à effet de serre patrimoine et services (périmètre restreint sans le chauffage urbain)			2010	7 900 tonnes équivalent CO ₂
Déplacements domicile/travail			2010	14 km A/R par jour et par agent
Déplacements professionnels			2010	45 litres/agent/an

3. Des efforts conséquents sur le patrimoine public dans le domaine de l'énergie

Nombre de bâtiments composant le patrimoine de Créteil	2011	250 bâtiments	2012	250 bâtiments
Nombre de bâtiments communaux reliés au réseau de chauffage urbain	2011	41	2012	41

La construction d'un bâtiment public innovant : la Maison de l'Enfance Aimé Césaire

Coût global de la construction	2010	22,3 M€		
Nombre de panneaux photovoltaïques installés	2010	112 panneaux		
Estimation de l'électricité produite et revendue à EDF	2010	34 400 kWh/an		

L'installation de toitures végétalisées sur certains bâtiments publics

Total des surfaces de toiture végétalisée sur les bâtiments communaux	2011	1 197 m ² / 3 bâtiments	2012	1 197 m ² / 3 bâtiments
---	------	------------------------------------	------	------------------------------------

Le suivi des consommations des bâtiments municipaux

Montant total des consommations des bâtiments	2010	3 022 617 €	2011	3 045 681 €
Nombre de bâtiments municipaux ayant eu un diagnostic de performance énergétique	2011	40 bâtiments		

4 Les pratiques durables dans les services municipaux

Un parc automobile performant

Consommation totale des véhicules de la ville	2010	250 915 litres		
---	------	----------------	--	--

La modernisation de l'éclairage public

Montant de la consommation annuelle en éclairage public	2010	651 025 €	2011	692 927 €
Consommation énergétique unitaire de l'éclairage par habitant	2010	6,5€ à 7€ TTC/habitant/an		

Une consommation d'eau en diminution pour le patrimoine municipal

Montant des consommations en eau	2010	729 624 €	2011	880 817 €
Nombre de compteurs installés sur les bâtiments municipaux et réseaux d'arrosage	2010	environ 400 compteurs	2011	environ 400 compteurs
Volume des économies d'eau réalisées (pompage dans le lac ou nappes)	2011	25 000 m ³	2011	36 300 m ³

Volume moyen de produits phytosanitaires consommés par les services municipaux	2010	0,01 litre/m ²	2011	0,00006 l/m ²
--	------	---------------------------	------	--------------------------

TABLEAU DE BORD DES PROPOSITIONS DES ASSISES DE LA VILLE

PROPOSITION	CIBLE	MESURES	ETAT
A - POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE			
1 - Mieux communiquer sur les actions développement durable déjà menées			
Valoriser les actions menées à Créteil dans le domaine du développement durable	Tous les habitants	Produire un bilan des actions 2010	Fait
		Actualiser chaque année un document retraçant les efforts réalisés/prévus dans le domaine du développement durable, avec des indicateurs pertinents	Fait
		Actualiser régulièrement le guide des actions dans le domaine du développement durable et le diffuser dans Vivre Ensemble	Prévu
		Mettre à la disposition des habitants une informations dynamique avec des liens (sites internet) et la mise à disposition de ressources	Fait
2 - Soutenir des actions nouvelles			
Faire des Comités de quartier les relais majeurs de la politique du développement durable de la ville	Les comités de quartier	Poursuivre la dynamique des Assises de la Ville	Fait
		Réunion d'information sur des thèmes du développement durable : le compostage, les aides aux travaux dans le domaine de l'énergie, le changement climatique, ... et visites de sites	En cours
		Elaboration d'un document pour les Maires-adjoints de secteur : tableau de bord et suivi des propositions des Assises de la ville	Fait
		Informers les comités de quartier de l'élaboration d'un Plan Climat Energie territorial (recueil des observations)	En cours
Permettre à tous les cristoliens de s'approprier les enjeux du développement durable	Tous les habitants (enfants et familles)	Développer l'offre d'accompagnement des projets liés au développement durable dans les établissements scolaires, au même titre que les activités culturelles et sportives	Fait
		Proposer de nouvelles initiatives dans le cadre de la semaine nationale du développement durable pour une ouverture plus large	Fait
		Inciter les Conseils des enfants, d'ados et de jeunes pour qu'ils conduisent des projets sur le développement durable	Fait
		Développer les activités dans le périscolaire et les mercredis autour du développement durable (accueil salle pédagogique du Centre horticole de Mandres-les-Roses)	Fait

Mieux impliquer les services municipaux en développant une politique d'éco-responsabilité	Services municipaux	Poursuivre les efforts engagés en matière de recyclage, d'économie d'énergie et de choix environnementaux (tri, ampoules basse consommation, isolation des bâtiments, ...)	En cours
		Mieux valoriser les actions déjà réalisées (tri, réutilisation de matériaux, ...)	Fait
		Mettre en place de nouvelles pratiques (test d'un composteur électrique, économies d'énergie, ...)	En cours
		Constituer un réseau de référents développement durable chargés de promouvoir les bonnes pratiques	Fait
B - ENERGIE			
3 - Rendre cohérentes les actions existantes dans le domaine de l'énergie			
Etablir un état des lieux pour valoriser les actions existantes et définir un plan d'actions Continuer à diversifier les actions existantes dans le domaine de l'énergie	Tous les habitants	Réaliser un diagnostic des émissions des gaz à effet de serre sur le patrimoine et les services de la ville de Créteil	Fait
		Suivre les projets d'installation de pompe à chaleur (géothermie de surface) et les résultats de l'étude de faisabilité du 2ème puits de géothermie	En cours
		Envisager le développement du solaire et même de l'éolien	En réflexion
4 - Soutenir des actions nouvelles dans le domaine de l'énergie			
Valoriser et soutenir les projets d'économie d'énergie dans l'habitat public	Habitat public	Continuer à développer des programmes de construction prenant en compte les économies d'énergie	Fait
		Organiser une table ronde avec les divers partenaires (bailleurs sociaux, opérateurs énergétiques, ...) afin de mettre en cohérence les actions engagées et élaborer de nouveaux outils	En cours
Soutenir les projets d'économie d'énergie dans l'habitat privé (dans le cadre du Plan local Habitat)	Habitat privé	Développer des ressources pour aider les propriétaires dans leur choix (Point Info Energie ?)	En réflexion
		Inciter les co-propriétaires à réaliser des diagnostics énergétiques	En cours
		Conditionner les dispositifs d'aide aux travaux selon qu'ils prennent ou non en compte les économies d'énergie	En cours
Réduire la précarité énergétique et accompagner les bénéficiaires de tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz	Les cristoliens en précarité énergétique	Réaliser une plaquette d'information sur les moyens de réduire les factures d'énergie et les aides possibles	En réflexion
		Lancer des actions de sensibilisation auprès des habitants en lien avec les Centres sociaux et le CCAS (voir valorisation lors de la semaine nationale du développement durable)	En cours
C - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
5 - Informer – Communiquer – Mieux faire connaître l'ess			
Faire régulièrement un état des lieux de l'ess et communiquer sur des supports innovants et accessibles	Tous les habitants	Créer une information spécifique sur le secteur ess sur le site de la ville (en lien avec celui de l'Agglo) pour mieux communiquer sur les actions de Plaine centrale et inciter les partenaires cristoliens à y participer	Fait
		Actualiser l'état des lieux établi en 2004	En cours
		Organiser une manifestation annuelle à Créteil sur l'ess	Fait

6 - Soutenir les acteurs et les projets

Développer le commerce équitable/bio - Aider financièrement et matériellement les acteurs de l'ess - Ouvrir les marchés publics aux structures de l'ess	Acteurs ess	Soutenir les structures existantes	Fait
		Développer les produits bio pour la restauration collective (Cuisine centrale)	Fait
		Poursuivre l'effort en matière de prescriptions de clauses sociales, environnementales et équitables dans la commande publique	En cours
Proposer une structure d'appui aux associations de Créteil	Acteurs ess	Redynamiser et réaménager la Maison des associations pour qu'elle soit utilisée pour l'ensemble de la vie associative cristolienne	En réflexion
Constituer un village de l'économie sociale et solidaire à Créteil	Acteurs ess		En réflexion

D - AUTRES THEMES

7 - Mieux connaître l'offre de transport

Améliorer la connaissance sur les transports alternatifs à l'automobile	Tous les habitants	Communiquer régulièrement sur les modes de déplacement doux possibles	Fait
		Proposer aux acteurs économiques du territoire une rencontre sur la thématique des déplacements : Forum entreprises dans le cadre de la semaine du développement durable - Favoriser les PDIE sur le territoire	En cours
		Mobiliser les conseils municipaux Enfants et Ados pour améliorer leurs connaissances des circuits vélos et à pied dans la ville	En cours

8 - Rendre plus cohérentes les solutions existantes en matière de circulations douces

Développer le réseau de pistes cyclables et sécuriser les déplacements piétonniers	Tous les habitants	Lancement d'une étude diagnostic sur les circulations douces par Plaine centrale pour le nouveau schéma et le maillage des pistes cyclables	En cours
--	--------------------	---	----------

9 - Développer de nouveaux projets autour de l'eau et de la coopération décentralisée

Utiliser le Fonds Lyonnaise des Eaux	Tous les critsoliens (et en particulier les plus jeunes)	Proposer des projets susceptibles d'être financés par le fonds Lyonnaise des Eaux (fonds de solidarité), notamment dans le domaine des actions pédagogiques pour les conseils, écoles et Alsh	Fait
--------------------------------------	--	---	------

10 - Diminuer la quantité de déchets incinérés et développer le compostage

Développer le compostage des déchets et en augmenter la capacité	Tous les habitants	Saisir les comités de quartier et identifier les besoins en compostage collectif en pied d'immeubles et si confirmation du besoin, mettre en place un dispositif expérimental	En cours
		Expérimenter un composteur électrique dans les services (Réfectoire de la Cuisine centrale puis réfectoire école)	En cours

11 - Développer et valoriser les jardins familiaux (*)

Valoriser les jardins familiaux et les pratiques environnementales	Tous les habitants	Proposer une charte pour les jardiniers bénéficiaire d'un jardin familial	Fait
		Trouver d'autres terrains pour développer les jardins familiaux	Fait

(*) Nouvelle proposition validée après les Assises de la Ville



Ville de Créteil

JANVIER 2013

Direction générale du développement durable,
de la politique de la ville et du sport

Direction du développement durable

Crédits photo : Vivre Ensemble - M. Escuriol, J. Moglia - Services municipaux

Conception / réalisation : Mercredi - Créateurs d'imaginaire - 2013

Impression : Perigraphic